

# *Démographie et économie*

*Rapport*

*Michel Aglietta,*

*Didier Blanchet et François Héran*

*Commentaires*

*Patrick Artus*

*Béatrice Majnoni d'Intignano*

*Compléments*

*Laurence Assous, Olivier Bontout, Geneviève Canceil,*

*Frédéric Cherbonnier, Christel Colin,*

*Michèle Debonneuil, Michel Godet,*

*Roselyne Kerjosse, Nathalie Le Bouteillec,*

*André Masson et Nicolas Sagnes*

*Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique  
par Christine Carl*

© La Documentation française. Paris, 2002 - ISBN : 2-11-005012-8

« En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

*La création du Conseil d'Analyse Économique « répond à la nécessité pour un gouvernement trop souvent confronté à l'urgence, de pouvoir se référer à une structure de réflexion qui lui permette d'éclairer ses choix dans le domaine économique. J'ai souhaité aussi créer un lien entre deux mondes qui trop souvent s'ignorent, celui de la décision économique publique et celui de la réflexion économique, universitaire ou non.*

*J'ai pris soin de composer ce Conseil de façon à tenir compte de toutes les sensibilités. Le Conseil d'Analyse Économique est pluraliste. C'est là un de ses atouts principaux, auquel je suis très attaché. Il doit être un lieu de confrontations sans a priori et les personnes qui le composent doivent pouvoir s'exprimer en toute indépendance. Cette indépendance — je le sais — vous y tenez, mais surtout je la souhaite moi-même.*

*Ces délibérations n'aboutiront pas toujours à des conclusions partagées par tous les membres ; l'essentiel à mes yeux est que tous les avis puissent s'exprimer, sans qu'il y ait nécessairement consensus.*

...

*La mission de ce Conseil est essentielle : il s'agit, par vos débats, d'analyser les problèmes économiques du pays et d'exposer les différentes options envisageables. »*

*Lionel Jospin, Premier Ministre  
Discours d'ouverture de la séance d'installation  
du Conseil d'Analyse Économique, le 24 juillet 1997.  
Salle du Conseil, Hôtel de Matignon.*

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<i>Jean Pisani-Ferry</i>	
<b>RAPPORT</b>	
<b>Population et économie</b> .....	11
<i>Michel Aglietta, Didier Blanchet et François Héran</i>	
<i>Chapitre 1. Situation démographique de la France dans le contexte européen</i> .....	15
1. La croissance démographique de la France est largement atypique en Europe .....	16
2. Depuis la fin du baby-boom, la fécondité est en repli tout en restant proche du seuil de renouvellement des générations .....	29
3. Évolution de la société et politique familiale ont sans doute leur part dans le maintien de la fécondité en France .....	50
4. Certitudes et incertitudes du vieillissement pour l'avenir .....	57
<i>Chapitre 2. Conséquences macroéconomiques des évolutions démographiques</i> .....	71
1. Les effets purs de la structure par âge .....	74
2. Démographie et croissance .....	93
3. Démographie et marché du travail .....	113
4. Conclusion .....	118
<i>Chapitre 3. Transition démographique, croissance mondiale et équilibres financiers internationaux</i> .....	121
Introduction .....	121
1. Les implications économiques des perspectives démographiques au XXI <sup>e</sup> siècle .....	123
2. Le scénario de référence : une trajectoire de l'économie mondiale au XXI <sup>e</sup> siècle .....	131
3. Démographie et rattrapage technologique des zones en développement .....	143
4. Problèmes financiers et choix politiques de l'Europe .....	157
Conclusion .....	182
<i>Chapitre 4. Perspectives démographiques, politiques économiques et politiques sociales : quelques éléments de synthèse</i> .....	185
1. Le vieillissement : quels facteurs explicatifs, quelle réversibilité ? ...	186
2. Le vieillissement n'empêchera pas la croissance du revenu moyen, mais il est porteur de tensions sur le partage de ce revenu, notamment en phase transitoire .....	189

3. Les limites à la hausse des contributions .....	192
4. Les complémentarités entre répartition et épargne .....	197
5. Démographie, épargne-retraite et flux de capitaux en économie ouverte .....	203
6. La remontée de l'âge de cessation d'activité .....	205
7. Le caractère inéluctable du vieillissement ne doit pas dispenser, par ailleurs, d'une réflexion sur les objectifs et l'efficacité de la politique démographique .....	210

## **COMMENTAIRES**

Patrick Artus .....	227
Béatrice Majnoni d'Intignano .....	233

## **COMPLÉMENTS**

<b>A. Économie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirecte, ambivalence...</b> .....	241
<i>André Masson</i>	

<b>B. Fluctuations démographiques et économiques : quelques leçons du passé et questions pour l'avenir</b> .....	257
<i>Michel Godet</i>	

<b>C. Capitalisation et tensions sur la répartition</b> .....	269
<i>Michèle Debonneuil</i>	

<b>D. Politique familiale et fécondité : grille d'analyse à partir du cas de la Suède</b> .....	289
<i>Nathalie Le Bouteillec</i>	

<b>E. Les personnes âgées dépendantes</b> .....	301
<i>Laurence Assous, Olivier Bontout, Christel Colin et Roselyne Kerjosse</i>	

<b>F. Démographie et Innovation</b> .....	311
<i>Frédéric Cherbonnier et Nicolas Sagnes</i>	

<b>G. La situation des plus âgés sur le marché du travail</b> .....	323
<i>Geneviève Canceil</i>	

<b>RÉSUMÉ</b> .....	331
---------------------	-----

<b>SUMMARY</b> .....	337
----------------------	-----

# Introduction

Démographie et économie forment un vieux couple, mais qui prête aux fantasmes : la paupérisation sous l'effet de la loi d'airain des rendements décroissants, jadis ; l'inéluctabilité du chômage, hier ; la rétraction économique et sociale sous l'effet du vieillissement, aujourd'hui. Le rapport de Michel Aglietta, Didier Blanchet et François Héran (et ses compléments, qui reflètent une diversité de points de vue) s'efforce de jeter un regard froid sur les enjeux des importantes mutations démographiques que vont connaître la France et les autres pays européens. De leurs investigations ressort un message encourageant : la situation démographique de la France est plus satisfaisante qu'on ne le croit ; le vieillissement n'est pas incompatible avec le dynamisme économique ; une mondialisation financière bien régulée permettrait d'alléger la charge du financement des retraites. Mais ces analyses rassurantes ne conduisent pas les auteurs à relativiser l'enjeu du financement des retraites. Au contraire, elles confirment que la perspective d'un déséquilibre prononcé de l'assurance-vieillesse ne découle pas d'un quelconque catastrophisme démographique ou économique.

Le projet de départ du rapport était simple, mais ambitieux. Alors que la question des retraites avait été amplement explorée, les autres incidences des changements démographiques étaient moins connues. Fallait-il craindre un essoufflement de l'innovation ? un ralentissement des gains de productivité, et donc de la croissance par tête ? des tensions sur le partage du revenu ? une baisse importante du taux d'épargne ? des mutations dans les structures de consommation ? des sorties de capitaux vers les pays plus dynamiques ? Telles étaient quelques-unes des questions qu'un groupe de travail du CAE s'était proposé d'examiner à l'instigation de Robert Boyer. Pour cela, il fallait d'abord prendre connaissance avec précision des évolutions démographiques. Il fallait ensuite clarifier les relations entre démographie et croissance, d'abord dans un cadre d'économie fermée, puis en économie ouverte. Il fallait enfin examiner les priorités des politiques publiques à la lumière de ces résultats. Le présent rapport rassemble les conclusions de ces analyses.

L'analyse des tendances démographiques met en évidence une heureuse exception nationale : tous comptes faits – et à condition d'utiliser les bons

indicateurs – le taux de fécondité reste en France compatible avec le renouvellement des générations. Contrairement à la plupart de ses voisins européens, notre pays n'est donc pas voué à connaître une baisse de sa population au cours des prochaines décennies. Les raisons de cette exception tiennent sans doute à une combinaison entre facteurs sociologiques – la société française est plus tolérante que d'autres à l'égard des naissances hors mariage – et politiques publiques – politique familiale, mais aussi crèches et scolarisation précoce. Mais faute de disposer d'analyses suffisamment précises le rapport ne propose pas d'évaluation de l'effet propre des actions publiques.

Il serait cependant erroné de tirer de ce constat des conclusions trop rapides. Que la population française ne diminue pas n'efface en rien l'effet de deux autres mutations démographiques. La première, temporaire, est l'arrivée à l'âge de cessation d'activité des enfants du *baby boom*, qu'il est parlant de se représenter comme une onde de choc traversant une démographie par ailleurs étale : après avoir empli les écoles, puis saturé le marché du travail, les *baby-boomers* vont maintenant grossir les rangs des retraités. La seconde, durable, est l'allongement de l'espérance de vie qui, dans un contexte de renouvellement à l'identique des générations, ne peut que produire un accroissement permanent de la proportion des inactifs. En quelque sorte, la stabilité démographique dont bénéficie la France permet de poser avec une grande clarté les enjeux de ce que les auteurs appellent un vieillissement « normal ». Sauf à supposer qu'à l'encontre des souhaits exprimés aujourd'hui par les femmes, le pays soit appelé à retrouver une fécondité de près de moitié supérieure à celle qui assure le renouvellement des générations (ou sauf à supposer qu'il fasse appel à l'immigration dans des proportions sans cesse croissantes), c'est bien dans ce cadre de stabilité démographique qu'il faut recenser les problèmes et évaluer les solutions.

Le second chapitre du rapport recense les liens entre démographie et économie. L'examen auquel il procède est tout en nuances, mais aboutit à une conclusion tranchée : la question des retraites est de premier rang, les autres – productivité, innovation, épargne ou dépenses de santé – sont de second rang. L'explication qu'en donne le rapport, de manière très pédagogique, est finalement assez simple : les dépenses de retraite sont, par essence, concentrées sur la fin de la vie des individus et enregistrent donc en plein l'augmentation actuelle de l'espérance de vie ; les autres variables sont mieux réparties selon les âges et n'enregistrent donc que de manière beaucoup plus diffuse, voire pas du tout, l'augmentation de l'espérance de vie. On pourra, sans doute, comme le font les discutants du rapport, nuancer certaines de ces analyses, par exemple parce que les effets de la démographie sur la croissance dépendent du type d'explication de celle-ci que l'on privilégie. Un économiste schumpétérien, qui voit dans l'innovation le ressort essentiel de l'expansion, s'inquiétera plus du vieillissement qu'un néo-classique, qui privilégie la combinaison des facteurs de production et suppose que le progrès technique est une donnée. Mais la conclusion d'ensemble est robuste.

À ce stade, les auteurs ouvrent une nouvelle porte. C'est généralement dans un cadre d'économie fermée que sont examinées les questions démographiques, ce qui serait justifié si toutes les économies connaissaient simultanément un vieillissement parallèle. Or il n'en est rien : toutes vieillissent, mais à des rythmes différents. Comme l'ont rappelé des développements récents de la macroéconomie internationale, il y a là matière à des échanges intertemporels mutuellement bénéfiques. Les pays riches, qui vieillissent les premiers, et les pays émergents, qui vont les suivre, pourraient les uns et les autres tirer profit d'une circulation internationale des capitaux qui verrait dans un premier temps l'épargne du monde industrialisé financer l'investissement productif du monde en développement, avant que dans un second temps les revenus produits par cet investissement contribuent au financement des retraites du monde industrialisé. L'une des originalités et l'un des mérites du rapport est d'adopter une approche d'économie ouverte qui permet d'évaluer ces bénéfices, et de confirmer qu'ils pourraient être très substantiels.

Le rapport n'explore pas en détail les conditions de possibilité d'un tel échange intertemporel. Or elles sont exigeantes : régulation financière internationale susceptible d'éviter la répétition des crises, régulation politique propre à prévenir le risque de répudiation unilatérale des dettes. Les bénéfices *potentiels* de cet échange ne se concrétiseront pas sans une gouvernance mondiale à la hauteur de l'enjeu, ce qui confirme la nécessité de progrès substantiels dans ce domaine et renvoie à un autre rapport récent du Conseil d'analyse économique. À défaut, c'est bien toujours dans un cadre d'économie fermée qu'il faut raisonner.

À la manière d'un voyageur qu'un long périple riche en découvertes ramène finalement chez lui, le rapport en vient donc à conclure que face aux mutations démographiques, la priorité est bien d'assurer l'équilibre financier futur des régimes de retraite dans le cadre national, et par le jeu des instruments usuellement recensés. La *circumnavigation* d'Aglietta, Blanchet et Héran est cependant riche d'enseignements : elle aide à dissiper les fantasmes, à dégager les questions essentielles, à identifier les variables de commande, à cerner les priorités.

Dans leurs commentaires, Patrick Artus et Béatrice Majnoni d'Intignano présentent une vision moins optimiste des incidences pour la France des changements démographiques. Tous deux craignent que la nature actuelle du changement technique soit moins favorable aux nations vieillissantes que par le passé : les technologies de l'information nécessiteraient une population plus jeune car plus adaptable et les investissements internationaux, dont l'importance dans les transferts de technologies est grandissante, ont de plus en plus tendance à se tourner vers les pays où les perspectives de demande sont les meilleures.

Ils restent également sceptiques quant à la perspective tracée par le rapport d'un échange intertemporel avantageux entre pays riches et pays

en voie de développement. Ils doutent de la capacité de tous les pays pauvres à faire les investissements dans l'éducation, la santé et les institutions indispensables à un décollage de leur croissance et des pays riches à y apporter leur nécessaire contribution financière. La répétition des crises de change les amène également à redouter une incapacité chronique du système financier international à gérer les flux de capitaux massifs qui doivent accompagner cet échange intertemporel.

Le présent rapport, dont Lucile Olier et Éric Dubois ont successivement assuré le suivi au sein de la cellule permanente du Conseil, a fait l'objet d'une première discussion du CAE le 18 octobre 2001 et a été remis au Premier ministre lors de la séance plénière du 24 janvier 2002.

*Jean Pisani-Ferry*  
*Président délégué du Conseil d'analyse économique*

# Démographie et économie

**Michel Aglietta**

*Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre*

**Didier Blanchet**

*Institut national de la statistique et des études économiques*

**François Héran**

*Institut national d'études démographiques*

## Introduction

Il est usuel de mettre en avant une sensibilité française particulière aux questions démographiques, qui trouverait son origine dans la précocité de sa transition démographique. La fécondité française a commencé à baisser dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui a entraîné, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, une croissance démographique lente, bien moins rapide que celle des principaux pays voisins. La décroissance n'a même été évitée, dans l'entre-deux-guerres, que grâce à l'importance des flux migratoires. Cette situation originale n'a pas été vraiment favorable à la croissance économique, et l'idée a souvent prévalu qu'elle avait plutôt contribué à un certain nombre de retards ou faiblesses nationales. Un courant de pensée s'est ainsi constitué pour mettre en avant les conséquences défavorables d'un moindre dynamisme démographique. Le baby-boom avait temporairement fait repasser ces inquiétudes à l'arrière-plan. Mais celles-ci sont réapparues avec la baisse de la fécondité enregistrée durant les années soixante et soixante-dix, et sa stabilisation en dessous du seuil de remplacement des générations. Cette chute a certes été moins profonde que dans d'autres pays développés, et ce n'est que dans plusieurs décennies qu'elle nous conduirait à une situation de décroissance de la population globale. Mais ce maintien temporaire de la croissance démographique va s'accompagner d'un changement radical et indiscutable de sa nature. Le baby-boom a longtemps soutenu la croissance de la population active. Il va cesser de le faire d'ici quelques années, et la

population d'âge actif commencera à décliner à un rythme faible mais régulier. La croissance se portera donc uniquement sur la population en âge de retraite, pour laquelle elle sera très marquée, avec l'incidence que l'on sait sur le rapport entre ces deux groupes d'âge.

Ce qu'on peut qualifier d'inquiétude démographique se trouve ainsi réactivée. Une place prépondérante est donnée dans le débat public à l'impact des changements démographiques pour l'avenir des retraites. Mais d'autres questions sont ou peuvent être soulevées. Le retournement de la fécondité, dès les années soixante-dix, a relancé les pressions en faveur d'une politique familiale plus active. La question d'une relance de la politique migratoire a également fait l'objet d'une certaine attention médiatique au cours des deux années écoulées. Sont également posées les questions de l'incidence des changements démographiques sur la croissance, sur l'épargne et l'équilibre des marchés financiers, sur l'équilibre du marché du travail. Le vieillissement interne de la population active est également l'objet d'une attention particulière, en liaison avec la question des retraites.

Ces questions appellent une vue d'ensemble, à laquelle ce rapport se propose de contribuer. Il se constitue de trois grands chapitres indépendants, mais entre lesquels une continuité est facile à établir. Le premier chapitre est essentiellement consacré à l'approfondissement du constat démographique. Revenir assez largement sur ce constat a semblé nécessaire. La mesure des comportements et tendances démographiques est un exercice qui peut certes sembler plus simple que la mesure ou la prévision des tendances économiques, parce que le chiffre a, dans ce domaine, une évidence naturelle bien plus forte qu'en matière d'évaluation ou de construction d'agrégats économiques. Mais le diagnostic démographique n'en soulève pas moins des problèmes d'interprétation : comment mesurer au mieux des tendances instantanées pour des phénomènes qui s'inscrivent dans la durée ? Comment décomposer l'effet sur les structures démographiques de phénomènes à temporalités différentes que sont la fécondité, l'espérance de vie ou les migrations ? L'examen de ces questions et des débats auxquels elles ont pu donner lieu est l'objet du premier chapitre, qui permettra aussi de revenir sur les raisons qui rendent inéluctable le vieillissement démographique.

Le deuxième chapitre est un tour d'horizon des conséquences des changements démographiques qui sera mené en trois temps. Tout d'abord une analyse de ce qu'on qualifiera d'effets purs des changements de structure par âge examinant, avec une méthodologie unique, l'impact du vieillissement sur les principales variables qui peuvent y être sensibles. L'incidence prédominante sur la retraite y sera confirmée, l'incidence plus mitigée sur les dépenses de santé sera discutée. Certains effets seront fortement relativisés, tels l'effet potentiel du vieillissement sur la productivité. Les effets sur l'épargne apparaîtront pour leur part complexes, et fortement dépendants des hypothèses d'évolution des systèmes de retraites. On abordera ensuite la question des effets des changements démographiques sur la crois-

sance et la rémunération relative des facteurs, avec une prise en compte simultanée des effets de structure par âge, d'échelle, et de dynamique relative du capital et du travail. Puis on passera de la perspective de long terme des modèles de croissance à l'analyse de l'incidence des changements démographiques, à court et à moyen terme, pour l'équilibre du marché du travail.

Le troisième chapitre reviendra plus en détail sur les liens entre démographie, épargne et croissance, mais dans le cadre d'un modèle calibré permettant la construction de scénarios quantifiés, et en y ajoutant la dimension de l'ouverture internationale. Le modèle utilisé est un modèle encore en construction<sup>(1)</sup>, et n'est donc mobilisé qu'à titre exploratoire. Au demeurant, concernant une perspective de très long terme, l'objectif ne peut être que d'éclairer et non pas de prévoir. Mais le modèle permet de donner corps à quelques idées simples comme l'apport et les limites de l'ouverture internationale comme moyen de modérer l'impact des chocs démographiques nationaux, ou l'incidence des différentiels d'évolutions démographiques sur les flux d'épargne entre régions du monde.

Un dernier chapitre de conclusion rassemblera les enseignements de ces trois contributions et en dérivera quelques réflexions sur les objectifs et les marges de manœuvre de l'action politique. Face à ce qu'on qualifie parfois de « choc » démographique, deux options sont théoriquement envisageables : agir à la base en cherchant à infléchir les évolutions démographiques spontanées, ou adapter l'économie à une donnée démographique supposée exogène. La seconde option est celle qui est généralement retenue en matière de retraites : on récapitulera les enseignements de ce rapport dans ce domaine et notamment les trois grandes voies que sont l'augmentation des cotisations, le recours à l'épargne ou le relèvement de l'âge de la retraite, en s'appuyant à la fois sur les simulations du troisième chapitre et sur les observations plus générales ou plus qualitatives du chapitre deux.

Pour ce qui concerne la première option, celle de l'action directe sur le cours des évolutions démographiques, on rappellera d'abord que le caractère inéluctable du vieillissement ne lui laisse de toute manière qu'un champ restreint, au-delà des réserves que suscite fréquemment toute idée d'interventionnisme démographique. Puis on listera les principaux termes du débat entre partisans de la plus stricte neutralité de l'État dans le domaine démographique et partisans de sa plus ou moins forte implication via, notamment, la promotion d'une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle. Ce dernier objectif, encore une fois, n'a pas vocation à nous dispenser de faire face aux problèmes de vieillissement et de retraite, mais il peut aider à prévenir leur aggravation.

---

(1) Il s'agit du modèle INGENUE, construit par une équipe mixte CEPIL, OFCE et CEPREMAP.

## Chapitre 1

# Situation démographique de la France dans le contexte européen<sup>(\*)</sup>

La population française est appelée à vieillir au cours du prochain demi-siècle. Les nombreux rapports publiés ces dernières années sur la question des retraites prennent en compte ce phénomène majeur, qui demeure inéluctable. Cela ne doit pas faire oublier cependant que le vieillissement s'inscrit dans un réseau complet de variables démographiques qui contribuent à la dynamique du renouvellement démographique et sur lesquelles il est utile de faire le point, dans une perspective temporelle et spatiale large. On reviendra ainsi sur les composantes de la croissance démographique de la France et son inversion annoncée à l'horizon 2030-2040, sur la portée du redressement de la fécondité observé dans les dernières années, sur l'avenir de l'espérance de vie...

On rappellera dans la première section de ce chapitre les évolutions démographiques globales du pays, comparées à celle des autres pays européens et des États-Unis.

Une seconde section reviendra plus spécifiquement sur l'évolution de la fécondité, en soulignant la forte singularité du baby-boom dans notre histoire et en s'efforçant d'échapper aux erreurs d'interprétation suscitées par la fin de ce phénomène à partir des années soixante-dix. Ce faisant, on insistera sur la qualité des indicateurs retenus (indices de fécondité, taux de reproduction), qu'ils traitent des variations du moment ou du comportement global des générations. Les évolutions majeures ne s'apprécient en effet que sur le long terme, et nécessitent de prendre une vue d'ensemble du siècle écoulé.

Fort de ce recul, on pourra commenter avec sérénité les évolutions conjoncturelles des années récentes, caractérisées par une chute sensible de l'indicateur conjoncturel de fécondité au début des années quatre-vingt-dix et une remontée significative depuis 1994. On rappellera à cette occasion que l'indicateur conjoncturel de fécondité repose sur la construction d'hypothèses qu'il est loisible de faire varier et que de nouveaux indices de fécondité sont en train de s'imposer, mieux adaptés aux réalités actuelles du pays.

La France, en effet, semble devoir échapper à la « seconde transition démographique » qui marque depuis quinze ans plusieurs de nos grands voi-

---

(\*) Chapitre préparé par François Héran, Institut national d'études démographiques.

sins, comme l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie, dont le niveau de fécondité demeure très en deçà du seuil de renouvellement des générations. C'est pourquoi l'on reviendra à la fin de cette première section sur les comparaisons internationales, qui, après un mouvement de convergence globale lié à la généralisation de la transition démographique, font apparaître de nouvelles divergences entre les pays européens.

Comment rendre compte de ces évolutions ? C'est l'objet de la troisième section de ce chapitre, qui s'efforce de passer d'une approche descriptive à une approche plus explicative, dût-elle paraître spéculative par moments, en gardant présente à l'esprit la question du champ qui reste ouvert à l'intervention publique. On accordera ainsi une attention particulière aux désirs exprimés par les familles en matière de taille de la famille, tels qu'ils ressortent d'enquêtes répétées, et au sens qu'il est possible de leur donner dans le cadre d'une politique familiale attentive aux projets des acteurs et aux facteurs sociologiques.

Enfin, la quatrième partie analysera plus précisément les composantes du vieillissement qui attend la population française, au vu de travaux récents : allongement de la vie, baisse tendancielle de la fécondité, onde de choc passagère du baby-boom.

## **1. La croissance démographique de la France est largement atypique en Europe**

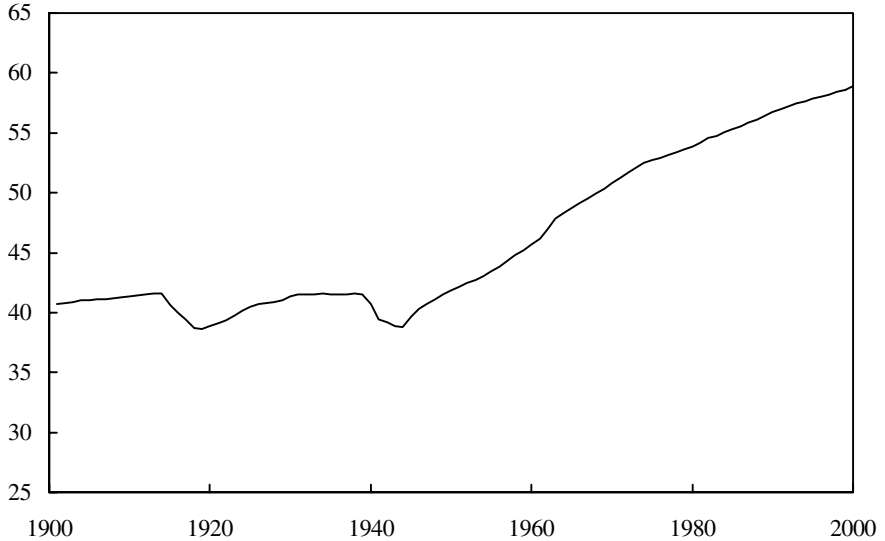
Après avoir longtemps stagné autour de 40 millions d'habitants, la population de la France connaît depuis un demi-siècle une forte croissance (graphique 1). Les deux composantes de cette croissance – à savoir l'excédent des naissances sur les décès (« excédent naturel ») et l'excédent de l'immigration sur l'émigration (« solde migratoire » ou « migration nette ») – sont positives sur toute la période (graphique 2).

À l'heure actuelle (tableau 1), le nombre des naissances excède de 40 % celui des décès. Dans les cinq dernières années, par exemple, on compte en moyenne 745 000 naissances annuelles pour 535 000 décès, soit un solde annuel positif de 210 000 personnes. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, il faut remonter aux années 1935-1939, puis à l'année 1929, pour trouver en temps de paix un solde naturel négatif.

De son côté, le solde migratoire est également positif depuis la Libération. Deux périodes se laissent sommairement distinguer au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Avant 1930, l'immigration venait compenser une croissance naturelle faible : la croissance totale de la population dans les années vingt dépendait pour les trois quarts des mouvements migratoires. La crise des années trente a simultanément déprimé la croissance naturelle et découragé l'immigration, double mouvement accentué pendant la Seconde Guerre mondiale. Après 1945, l'évolution des deux soldes est toujours parallèle, mais à la hausse : c'est dans les années de forte fécondité (et de forte croissance économique) que la migration nette a été la plus importante, après quoi la

suspension officielle de l'immigration de travail (1974) a ralenti les flux, en même temps que le *boom* des naissances prenait définitivement fin. Depuis lors, les deux soldes demeurent largement positifs, mais à des niveaux plus modérés.

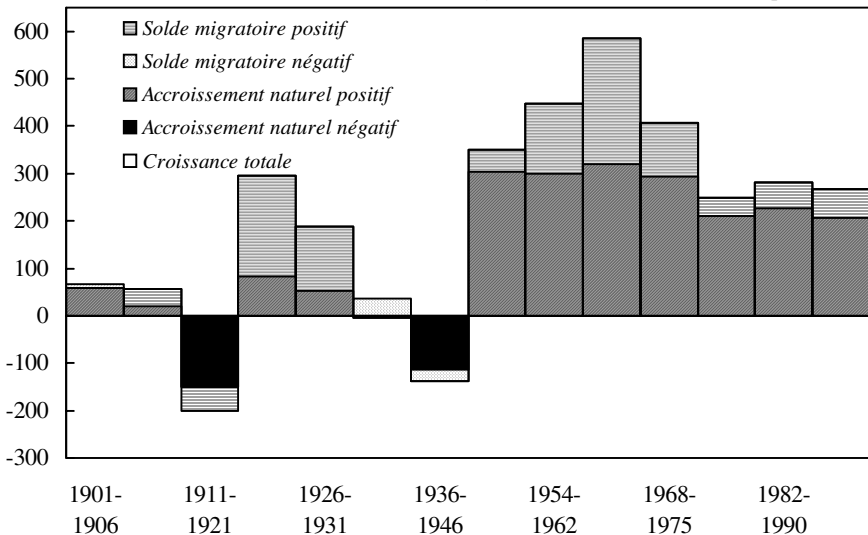
### 1. Croissance de la population française au XX<sup>e</sup> siècle



Source : INSEE, Division des enquêtes et études démographiques (Daguet, 1995).

### 2. Les composantes de la croissance de la population française au XX<sup>e</sup> siècle, croissance totale, excédent naturel et solde migratoire entre les recensements

Moyenne annuelle, en milliers de personnes



Source : INSEE, Division des enquêtes et études démographiques (Daguet 1995 et Doisneau 2001).

### 1. Bilan démographique de la population française depuis 20 ans

	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Taux pour 1 000 habitants				Taux de mortalité infantile pour 1000 nés vivants
							Nuptialité	Natalité	Mortalité	Variation naturelle	
1980	53 880 010	334 380	800 380	547 110	+ 253 270	+ 43 970	6,2	14,9	10,2	4,7	10,0
1985	55 284 270	269 420	768 430	552 500	+ 215 940	+ 38 000	4,9	13,9	10,0	3,9	8,3
1990	56 708 830	287 100	762 410	526 200	+ 236 210	+ 80 000	5,1	13,4	9,3	4,2	7,3
1995	57 844 250	254 650	729 610	531 620	+ 197 990	+ 40 000	4,4	12,6	9,2	3,4	4,9
1996	58 025 990	280 070	734 340	535 780	+ 198 560	+ 35 000	4,8	12,7	9,2	3,4	4,8
1997	58 207 490	283 980	726 770	530 320	+ 196 450	+ 40 000	4,9	12,5	9,1	3,4	4,7
1998	58 397 790	271 360	738 080	534 010	+ 204 080	+ 45 000	4,6	12,6	9,1	3,5	4,6
1999 <sup>(*)</sup>	58 620 360	285 400	744 100	541 600	+ 202 500	+ 45 000	4,9	12,7	9,2	3,7	4,3
2000 <sup>(*)</sup>	58 891 910	304 300	778 900	538 300	+ 240 600	+ 55 000	5,2	13,2	9,1	4,1	4,4

Note : (\*) Prévisions.

Source : INSEE, division des enquêtes et études démographiques (Doisneau 2001).

Pour la période récente, l'INSEE estime que les entrées annuelles d'immigrants dépassent les sorties d'environ 55 000 (encadré 1). Il se pourrait que l'on ait annuellement, en comptant aussi bien les citoyens de l'Union européenne que les ressortissants de pays tiers et en incluant les étudiants (un tiers de l'ensemble), environ 120 000 entrées de migrants pour 65 000 sorties (celles-ci incluant les retours au pays d'origine, les immigrants repartis vers d'autres pays, mais aussi un important contingent de Français s'installant à l'étranger). Dans cette estimation hypothétique et grossière, le chiffre de 120 000 est le seul qui ait une certaine solidité, car il ressort de l'exploitation des données du ministère de l'intérieur sur la délivrance de nouvelles cartes de séjour pour plus d'un an, complétées par les entrées de mineurs au titre du regroupement familial telles que les enregistre l'Office des migrations internationales (Thierry, 2000 et 2001). Ce chiffre incorpore également une annualisation des entrées mises en évidence par l'opération de régularisation de 1997-1998. Il n'inclut pas les entrées illégales que cette opération aurait laissées totalement de côté, lesquelles restent mal connues par définition. Il est à noter que le nombre des entrées progresse au cours des années quatre-vingt-dix, indépendamment des opérations de régularisation. Il dépasse 145 000 en 1999, alors que la régularisation est close. Comparée à l'immigration que reçoit l'Allemagne ou le Royaume-Uni, les entrées de migrants en France restent toutefois limitées, en raison d'une politique d'admission au séjour restrictive et plutôt dissuasive. Il est important de noter qu'elles traduisent aussi une intensification logique des migrations au sein de l'Union européenne et des circulations d'étudiants entre les continents, impliquant des séjours moins durables que ceux de la migration classique.

En tout état de cause, si fragiles que soient encore les évaluations du nombre de migrants (voir encadré 2), la croissance naturelle de la France reste très supérieure à la migration nette – de trois à quatre fois. Les migrants contribuent, certes, à alimenter la croissance naturelle du pays dans les années qui suivent leur installation, comme on le verra plus loin en détail, mais ils le font de plus en plus en conjonction avec la population nationale, par le biais des mariages mixtes et avec des écarts de fécondité qui tendent à se réduire, voire à s'inverser pour certaines communautés.

Replacée dans le paysage européen, la croissance démographique de la France est un phénomène exceptionnel par sa stabilité et son ampleur depuis vingt-cinq ans (Monnier, 1999, Sardon, 2000 et Toulemon et Mazuy, 2001). Dans les quinze pays de l'Union, en effet, l'excédent des naissances sur les décès est encore positif mais ne cesse de diminuer : un million il y a vingt-cinq ans, 600 000 il y a dix ans, 310 000 aujourd'hui. Avec un excédent annuel supérieur à 200 000, *la France est actuellement à l'origine des deux tiers de la croissance naturelle dans l'Union européenne, alors qu'elle représente moins de 16 % de sa population. C'est trois fois plus qu'au Royaume-Uni, qui compte une population aussi nombreuse que la nôtre mais un excédent naturel inférieur à 68 000. C'est encore deux fois*

## 1. Les sources de l'information démographique

Chaque année, vers la fin du mois de janvier, l'INSEE publie dans son *Bulletin mensuel de statistiques* le bilan démographique de l'année qui vient de s'écouler et le reprend dans son bulletin de quatre pages *INSEE Première*, destiné à un vaste public<sup>(1)</sup>.

Le principe d'un tel bilan est de quantifier le solde naturel et le solde migratoire, puis de les combiner, afin d'estimer la croissance générale de la population française<sup>(2)</sup>. L'addition des deux soldes représente la croissance annuelle de la population, puisque la population d'un territoire s'accroît chaque année avec les naissances enregistrées sur place et les entrées de nouveaux résidents, tandis qu'elle diminue par les décès et les sorties. On appelle « solde naturel » le surcroît de naissances sur les décès (excédent – positif ou négatif – de la natalité sur la mortalité) et « solde migratoire » ou « migration nette » le surcroît d'entrées sur les sorties (excédent de l'immigration sur l'émigration).

Comme tous les pays occidentaux, la France dispose d'une information démographique de qualité. Trois sources majeures sont mises à contribution. On étudie le mouvement de la population grâce à l'État-civil (série annuelle des naissances et décès), on dresse périodiquement un inventaire des « stocks » à travers le recensement de la population (le dernier en date remonte à mars 1999 et continue de livrer ses résultats) ; enfin, on peut approfondir les données transversales ou reconstituer les comportements passés grâce à des enquêtes spécialisées auprès de vastes échantillons représentatifs.

Il revient à l'INSEE d'établir les séries statistiques de l'État-civil et de réaliser le recensement de la population en collaboration avec les mairies. L'INSEE associe également à chaque recensement une vaste enquête démographique sur la fécondité et les familles (l'édition de 1999 s'intitulait « Étude de l'histoire familiale » et a porté sur un échantillon de 380 000 adultes, qui ont rempli un bulletin complémentaire en même temps que les bulletins du recensement). Enfin, l'INSEE est autorisé à utiliser les données du recensement, de l'État-civil et du fichier électoral sur un échantillon au 1/100<sup>e</sup> de la population pour alimen-

---

(1) Deux ans plus tard, les données consolidées font l'objet d'analyses détaillées dans un volume intitulé *La situation démographique en l'année N*, (Beaumel et al., 2000). Par ailleurs, l'INSEE transmet les données à l'INED, qui en propose lui-même une interprétation (Prioux, 2000 et 2001).

(2) Par « population française » les démographes entendent la population de la France, c'est-à-dire l'ensemble des résidents permanents sur le sol français, quelles que soient leur nationalité actuelle ou leurs origines nationales. Cette convention de langage est adoptée de longue date aussi bien par les démographes étrangers (y compris ceux de l'ONU) que par les démographes français (Vallin, 1989 : 5). Dans la pratique, le calcul est souvent limité à la métropole pour faciliter les comparaisons avec les pays européens : les démographes des Nations unies ont l'habitude de publier à part les indicateurs des départements d'Outre-mer. Soucieux de mettre fin à cette pratique discutable, l'Insee a réintégré l'Outre-mer dans ses bilans démographiques depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, tout en continuant de publier un total partiel pour la métropole.

ter depuis 1968 une base d'études longitudinales, appelée « Échantillon démographique permanent ». L'INED coopère étroitement avec l'INSEE pour mener ces opérations complémentaires. Il procède à l'exploitation secondaire des données démographiques élaborées par l'INSEE et y ajoute ses propres enquêtes par sondage, afin d'étudier en détail les nouveaux comportements démographiques et l'évolution des structures familiales.

La France partage avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, et à la différence du reste de l'Europe, la particularité de ne pas disposer de « registres de population » tenus à l'échelle municipale qui seraient ensuite centralisés sous la forme d'un fichier national exhaustif à des fins administratives ou statistiques. De tels registres existent dans toute l'Europe du Nord (Belgique, Pays-Bas, pays scandinaves et Finlande) et une partie des pays d'Europe de l'Est et de l'Europe du Sud (l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ont des registres municipaux exploités à des fins statistiques, mais non centralisés sous forme de fichier national). Ces « registres de population » permettent de suivre en temps réel les changements de résidence de l'ensemble des habitants sur le territoire ainsi que les entrées et les sorties, car ils se fondent sur l'obligation de déclarer à la mairie tout déménagement. Ils constituent donc dans les pays concernés une source essentielle pour l'étude des migrations. Dans le cas français, l'obligation de déclarer son changement de résidence auprès des municipalités n'a existé qu'à un seul moment de l'histoire, sous le régime de Vichy. Elle a été abolie à la Libération en tant que mesure « liberticide ». La France vit par conséquent dans un régime d'observation statistique extrêmement libéral. Il suffit qu'un ménage change de logement au lendemain du recensement pour que la direction régionale de l'INSEE perde sa trace (si le logement recensé doit faire partie d'un échantillon d'enquête tiré par l'INSEE, c'est le nouvel occupant qui sera invité à répondre à l'enquête). Le recensement n'est donc qu'une photographie instantanée de la population. Aucune institution statistique, que ce soit l'INSEE ou l'INED, ne réclame l'instauration d'un registre de population permanent à la mode scandinave, mais il faut savoir que son absence complique singulièrement l'harmonisation des données à l'échelle européenne. Les données françaises sur les migrations internes et externes ne peuvent avoir le niveau de qualité observé dans les pays à registres.

Outre les publications d'Eurostat pour l'Union européenne, on peut citer *L'évolution démographique récente en Europe*, publiée chaque année par le Conseil de l'Europe. Malgré son titre, cet annuaire inclut des rappels historiques remontant au début des années soixante. Il couvre les 41 États membres du Conseil, ainsi que 5 pays non membres : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie. L'annuaire contient une mine de tableaux et de graphiques élaborés par l'Observatoire économique européen (Calot et Sardon, 1999). Il a le grand mérite d'harmoniser au mieux les indices de tous les pays occidentaux, et de replacer les données de conjoncture dans une certaine profondeur historique.

## 2. La difficile observation des migrations dans le cas français

En l'absence de registres de population analogues à ceux des pays nordiques (c'est-à-dire des registres tenus au niveau municipal et centralisés à l'échelle nationale où sont obligatoirement consignés tous les changements de résidence), les démographes français ne peuvent observer directement les entrées et sorties du territoire qui composent le solde migratoire. Ils doivent se contenter d'estimer le solde par différence avec la croissance globale de la population déduite périodiquement des recensements de la population et annualisée (les derniers recensement ayant eu lieu en 1990 et 1999). L'INSEE prend toutefois en compte les tendances annuelles enregistrées par l'OMI (Office des migrations internationales) et l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides), même si ces organismes ne traitent, par définition, qu'une minorité des entrées sur le territoire (dont les enfants mineurs venus en France au titre du regroupement familial).

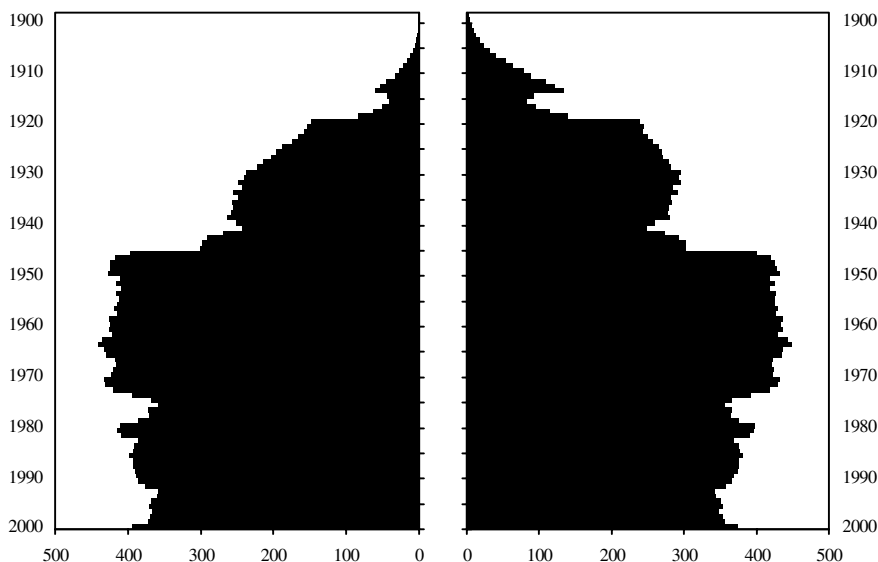
Depuis quelques années, toutefois, une nouvelle source est disponible, le fichier de gestion des titres de séjour de plus d'un an, alimenté par les préfetures et désormais centralisé par le ministère de l'intérieur. Outre le bilan des opérations de régularisation des migrants sans papier, cette source exploitée par l'INED (Thierry, 2000 et 2001) a permis d'estimer le nombre annuel d'entrées de migrants s'installant pour une durée d'au moins un an. Il s'avère que le nombre annuel d'entrées a toujours au moins égalé ou dépassé 100 000 au cours des années quatre-vingt-dix (y compris celles qui ont été régularisées en 1997-1998) et qu'il progresse dans les dernières années, comme dans l'ensemble des pays européens. Sur ces 100 000 entrées annuelles, 35 000 environ proviennent de l'Espace économique européen (Union européenne + Norvège et Islande). Que ce soit parmi les Européens de l'Ouest ou les ressortissants des pays tiers, les flux comprennent 30 % d'étudiants, dont une partie seulement prolongeront leur séjour au-delà de l'année universitaire<sup>(\*)</sup>. Déduction faite des étudiants, les entrées à vocation durable avoisinent 70 000 par an dans les années quatre-vingt-dix. La grande inconnue reste le nombre des retours au pays d'origine ou des départs vers un pays tiers, pour lesquels il n'existe que des estimations indirectes et fragiles effectuées à partir de l'analyse longitudinale des bulletins de recensements réunis dans l'Échantillon démographique permanent (Rouault et Thave, 1997). Enfin, il convient d'ajouter au départ des migrants les sorties des sujets français qui migrent à l'étranger, également mal connues ; elles ne sont que partiellement estimables à travers les immatriculations consulaires et la présence des Français dans les recensements des pays étrangers.

---

(\*) Raison pour laquelle ils ne sont pas pris en compte dans le rapport statistique annuel du Haut conseil à l'intégration, lequel est principalement intéressé par l'intégration des migrants de type classique, admis pour un séjour de plus d'un an (et non pas d'un an ou plus, comme le recommandent les Nations unies).

plus, proportionnellement, que dans l'ensemble formé par le Benelux et les pays nordiques, où l'excédent naturel est inférieur à 100 000 pour une population totale de 50 millions d'habitants. Cela sépare surtout radicalement la France de ses deux grands voisins italien et allemand, qui, depuis plusieurs années, ont davantage de décès que de naissances. Les pyramides des âges sont tout à fait éloquentes à cet égard (graphiques 3 et 4).

### 3. Pyramide des âges de la France au 1<sup>er</sup> janvier 2001



Source : INSEE, Division des enquêtes et études démographiques.

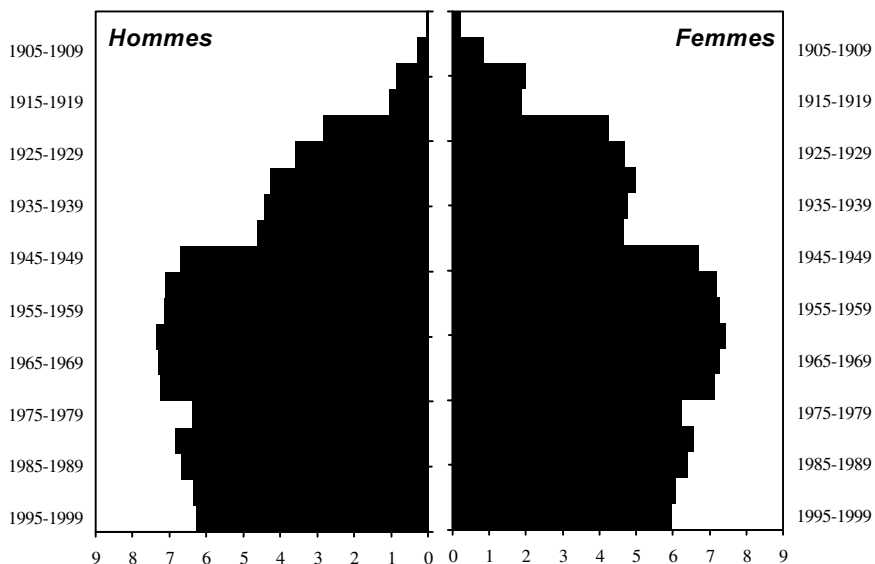
Au sein de l'Union européenne, on compte en 1999 cinq pays où les naissances ne parviennent pas à équilibrer les décès : l'Allemagne (y compris l'ex-Allemagne fédérale), l'Autriche, l'Italie, la Grèce et la Suède. Si la population de ces pays continue de connaître une certaine croissance, c'est uniquement en raison d'une importante immigration.

Plus généralement, onze des quinze pays de l'Union ont actuellement un accroissement migratoire supérieur à l'accroissement naturel. Pour cinq d'entre eux, ceux que l'on vient de mentionner, l'accroissement naturel est négatif. Pour les six autres – Royaume-Uni, Danemark, Belgique, Luxembourg et Portugal – il est encore positif, mais faible. En définitive, les seuls pays de l'Union qui, à l'instar de la France, croissent davantage par l'excédent naturel que par la migration annuelle nette sont les Pays-Bas, la Finlande et l'Irlande. En dehors de l'Union, seule la Norvège est également dans ce cas. Bien entendu, ces bilans démographiques sont entachés d'imprécision dans les pays dépourvus de registres de population (France,

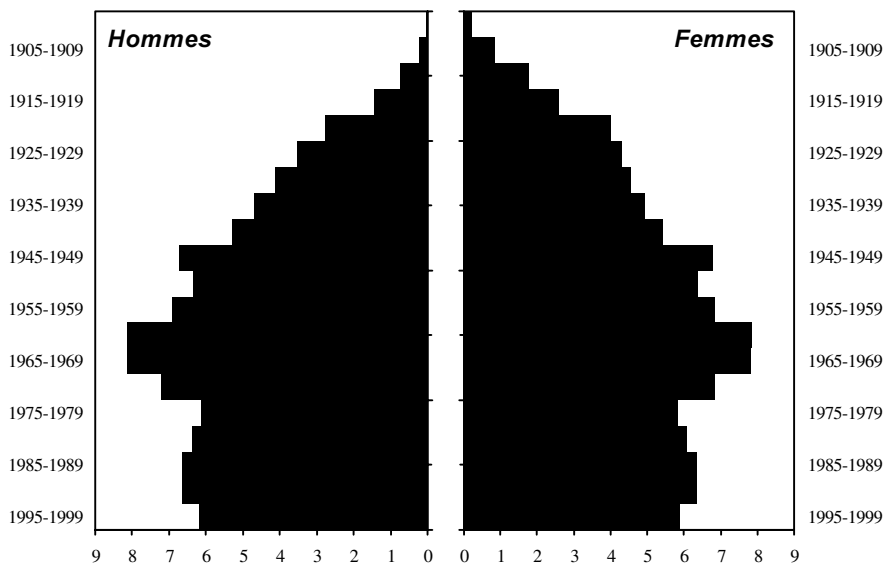
#### 4. Pyramides des âges de quelques pays européens comparées à celle de la France, au 1<sup>er</sup> janvier 2001

*Effectifs annuels (en millièmes de la population totale)*

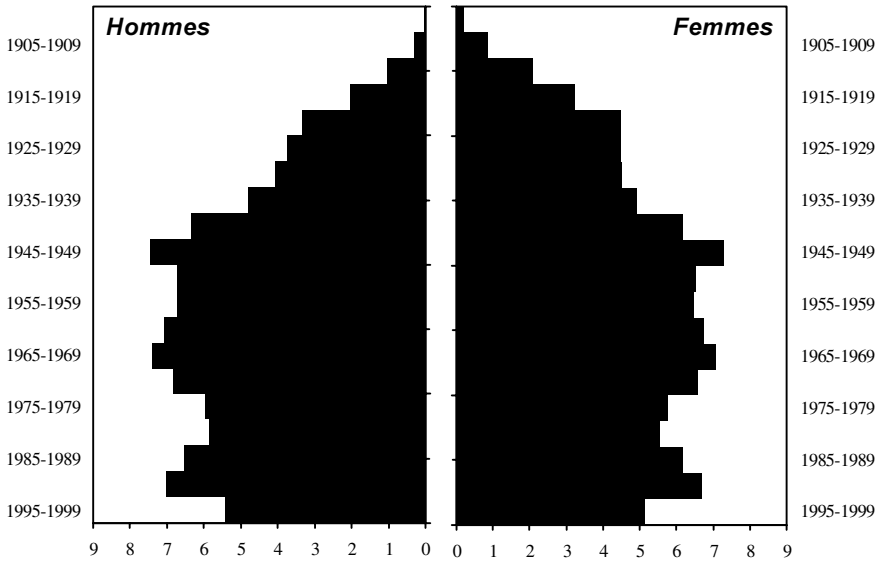
##### a. France



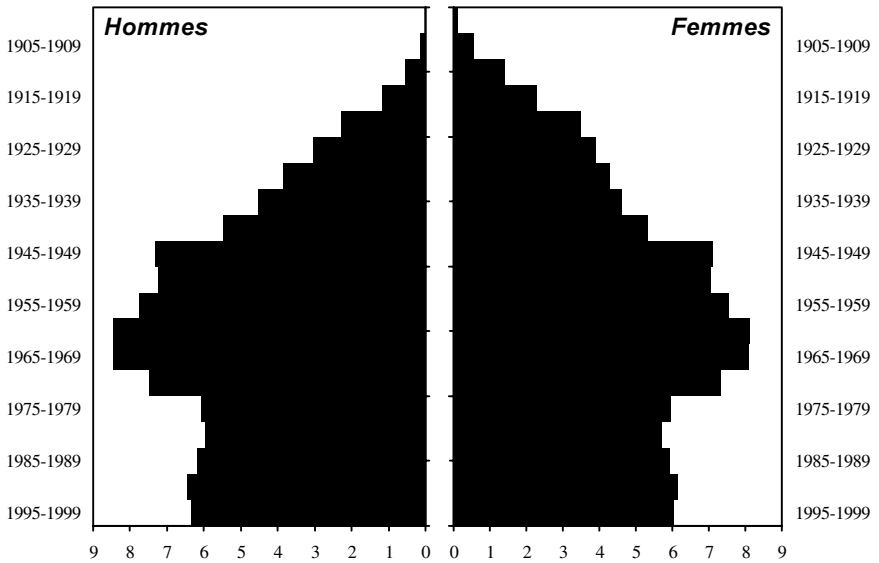
##### b. Royaume-Uni



c. Suède



d. Pays-Bas

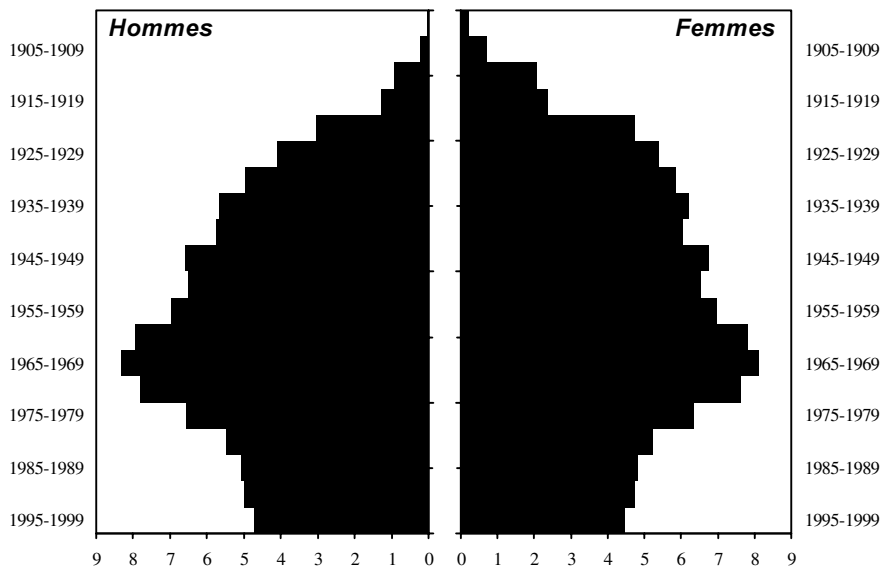


Source : Conseil de l'Europe (décembre 2000).

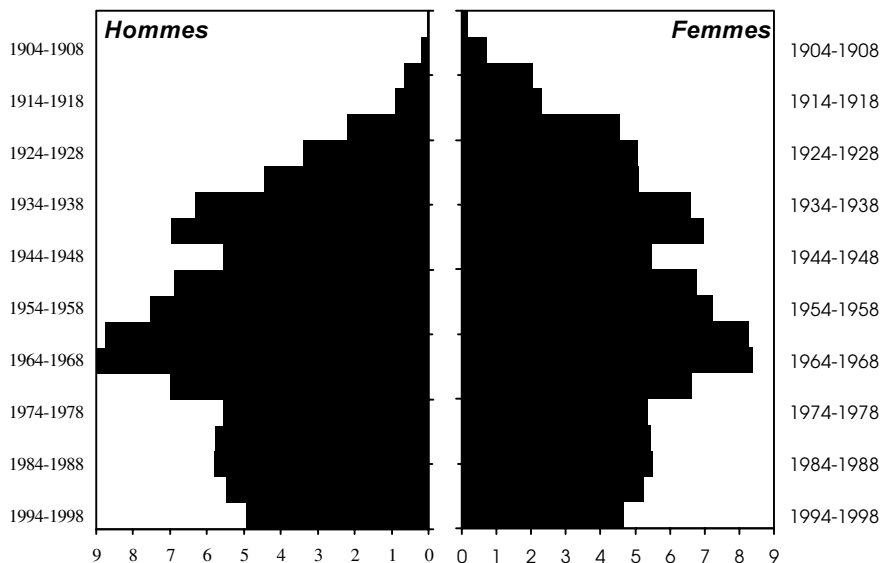
#### 4. Pyramides des âges de quelques pays européens comparées à celle de la France, au 1<sup>er</sup> janvier 2001

*Effectifs annuels (en millièmes de la population totale)*

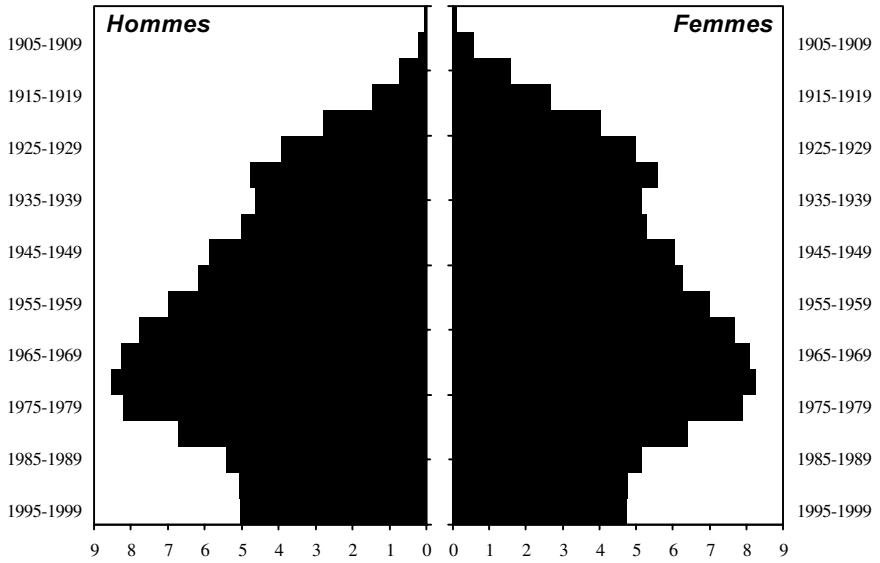
##### e. Italie



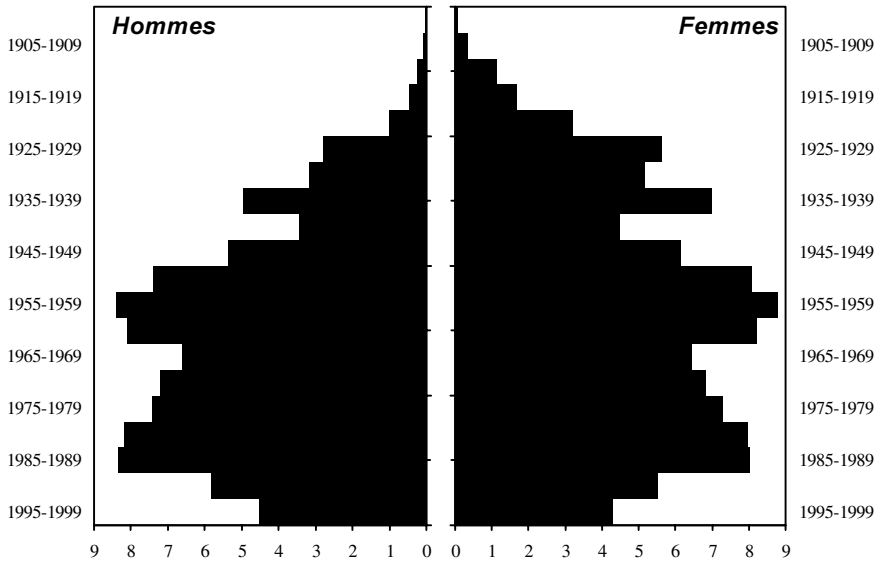
##### f. Allemagne



**g. Espagne**



**h. Fédération de Russie**



Source : Conseil de l'Europe (décembre 2000).

Royaume-Uni, Irlande, Grèce) ou dont les registres ne sont pas centralisés (Allemagne, Autriche, Italie, Espagne) : l'immigration y est sans doute sous-estimée. Mais les corrections que l'on pourrait apporter ne modifient pas le diagnostic général, à savoir que la France occupe, par la vitalité de sa croissance, une place à part dans l'ensemble de l'Union européenne.

Cette singularité se renforce encore quand on élargit le panorama à l'ensemble de l'Europe, puisque la plupart des pays d'Europe centrale ou orientale connaissent une baisse de leur population depuis l'écroulement des régimes socialistes (Sardon, 2000 et Conseil de l'Europe 2000). Dès les années soixante-dix, toutefois, l'ex-RDA avait été le premier pays d'Europe à subir une diminution de sa population, suivie de près par l'Allemagne fédérale, le Luxembourg, la Suisse et l'Autriche, qui ont redressé ensuite la situation grâce à l'immigration. Les années quatre-vingt ont vu la population de la Hongrie entamer son déclin actuel. Dans les républiques de l'ex-URSS, la chute est telle que le nombre des avortements – utilisés comme substitut à la contraception – dépasse désormais largement celui des naissances. La Fédération de Russie perd chaque année un demi-million d'habitants.

On n'oubliera pas de mentionner ici nos voisins du Sud de la Méditerranée – Maroc, Algérie, Tunisie qui sont en passe d'achever leur transition démographique avec une foudroyante rapidité : la Tunisie se rapproche du seuil de deux enfants par femme (Vallin et Locoh, 2000), tandis que le Maroc et l'Algérie suivent le mouvement à quelques années de distance, essentiellement sous l'effet d'une forte remontée de l'âge au mariage : ils sont passés de six enfants par femme au début des années soixante-dix à environ trois aujourd'hui (Courbage 1999). Au rythme actuel, il semble vraisemblable que la France et le Maghreb verront leurs niveaux de fécondité converger dans un avenir proche. La Tunisie pourrait descendre dès 2010 sous le seuil de remplacement, à l'instar de la plupart des pays européens. Certes, les générations de femmes qui mettent aujourd'hui au monde deux à trois enfants en moyenne sont encore très nombreuses, puisqu'elles sont nées dans les années soixante ou soixante-dix : le « potentiel d'accroissement » accumulé imprime encore au Maghreb une forte croissance, mais celle-ci se ralentira fortement dans les prochaines décennies.

On ne peut clore ce panorama sans évoquer le cas des États-Unis, souvent cité comme un modèle de dynamisme démographique. La croissance naturelle y est effectivement supérieure à la migration nette, mais pas dans les mêmes proportions qu'en France, tant l'immigration est devenue forte depuis la fin des années quatre-vingt<sup>(2)</sup>. Selon le *Current Population Survey* mené au mois de mars 1998 par le *Census Bureau*, les 8,6 millions d'immigrants entrés aux États-Unis entre 1990 et 1998, ont représenté 42 % de la croissance totale de la population sur la même période, soit deux fois plus qu'en France. Le recensement de 2000 a confirmé que la progression de

(2) Immigration dans un sens proche de la définition française : comprend les résidents nés à l'étranger (*foreign-born*), sans les enfants nés sur place (classés parmi les *natives*).

l'immigration depuis 1970 avait battu tous les records historiques et se situait très au-dessus des taux de croissance enregistrés au début du XX<sup>e</sup> siècle. Alors que les immigrés représentent 7,5 % de la population recensée en France, ils en représentent 10 % aux États-Unis, dont un quart viennent du Mexique et un autre quart des Caraïbes et du reste de l'Amérique latine. Ces migrants contribuent fortement à maintenir l'indice *conjoncturel* de fécondité au seuil de remplacement. La moyenne nationale est de 2,1 enfants par femme en 1998, mais, selon le *Census Bureau*, la forte minorité que composent les femmes d'origine hispanique a une fécondité très supérieure à celle des « blanches non hispaniques » (2,9 contre 1,8), tandis que les autres groupes répertoriés, proches de la moyenne, ne pèsent guère sur le résultat global : les « asiatiques » sont à 1,9 et les « afro-américaines » à 2,2. Alors qu'en France les naissances sont de plus en plus retardées, la fécondité reste encore précoce aux États-Unis, ce qui explique que l'indicateur conjoncturel reste au-dessus du niveau français. Mais si l'on considère la descendance finale des générations 1950-1960, c'est l'inverse qui s'observe : la fécondité américaine est demeurée en dessous du seuil de remplacement, contrairement à la France, et c'est seulement pour les générations autour de 1965 que les deux pays convergent (graphique 13).

## **2. Depuis la fin du baby-boom, la fécondité est en repli tout en restant proche du seuil de renouvellement des générations**

Pour apprécier à sa juste mesure l'évolution singulière de la population française, il est nécessaire de la replacer dans le long terme – sur l'ensemble du XX<sup>e</sup> siècle (graphique 5). Le fait majeur est la succession d'une grave dépression de la natalité dans les années vingt et trente, largement liée au traumatisme de la Grande Guerre, et d'une forte remontée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, connue sous le nom de baby-boom.

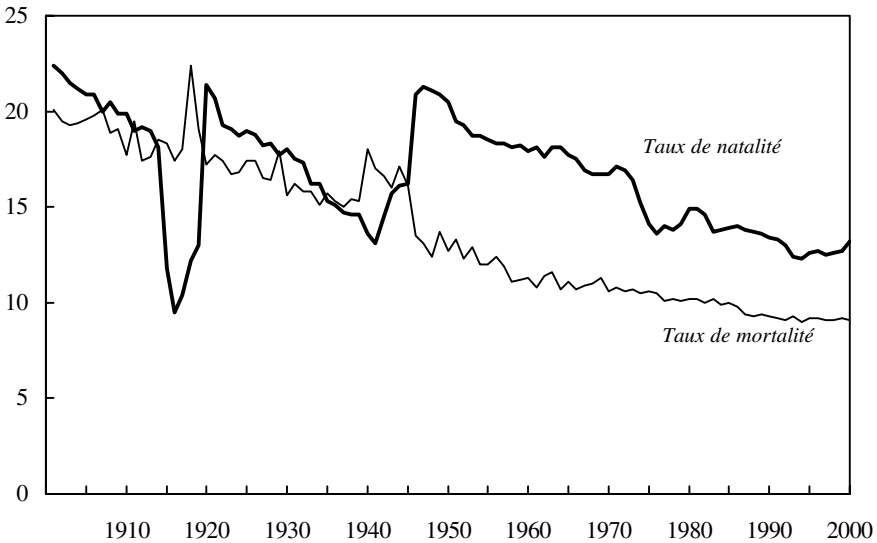
### **2.1 Portée et limites du baby-boom français**

Sans atteindre l'ampleur du baby-boom nord-américain, le baby-boom français a été particulièrement fort et durable. Sa durée peut s'établir selon une chronologie restreinte ou une chronologie large. On situe habituellement le point de départ en 1946, année qui a vu d'un coup le nombre de naissances augmenter de 200 000 (passant de 640 000 à 840 000) – avec les conséquences que l'on imagine pour les infrastructures scolaires cinq ou six ans plus tard. En réalité, selon Gérard Calot, le mouvement a démarré dès 1942-1943, mais à partir de niveaux très bas (moins de 500 000 naissances en 1941) et pour des générations de femmes aux effectifs réduits, qui correspondaient encore aux générations creuses de la Première Guerre mondiale.

En chronologie restreinte, le baby-boom couvre les années 1946 à 1964 :

le nombre de naissances dépasse 800 000 sur toute la période et le taux de fécondité du moment (ou indice conjoncturel de fécondité), après avoir atteint de justesse 3 enfants par femme en début de période, varie ensuite entre 2,7 et 2,9. À partir de 1965, le taux de fécondité chute continûment jusqu'au milieu des années soixante-dix. L'année 1965 marque donc la fin du baby-boom si l'on prend en compte les changements de comportement en matière de fécondité. Mais l'habitude a été prise d'annexer au baby-boom la période 1965-1974 car le nombre absolu des naissances se maintient alors à un niveau élevé en raison de l'arrivée à l'âge de fécondité des nombreuses jeunes femmes nées de 1946 à 1965. Le baby-boom s'est en quelque sorte prolongé lui-même d'une dizaine d'années, l'augmentation du potentiel d'accroissement venant compenser la moindre propension à faire des enfants.

### 5. Natalité et mortalité de la France au long du XX<sup>e</sup> siècle



Source : INSEE, division des enquêtes et études démographiques (Daguet, 1995).

Faut-il opter pour la chronologie large ou la chronologie restreinte ? Cette question n'a pas soulevé de débat particulier parmi les démographes, qui recourent à l'un ou l'autre des découpages selon le contexte. Le sociologue ou l'économiste qui travaillent à l'échelle micro pourraient juger en toute rigueur que le critère décisif est le revirement des comportements et qu'il convient en conséquence d'arrêter le baby-boom en 1965. Dans cette optique, le second baby-boom ne saurait avoir le sens du premier, il en est seulement la résultante à l'échelle macro.

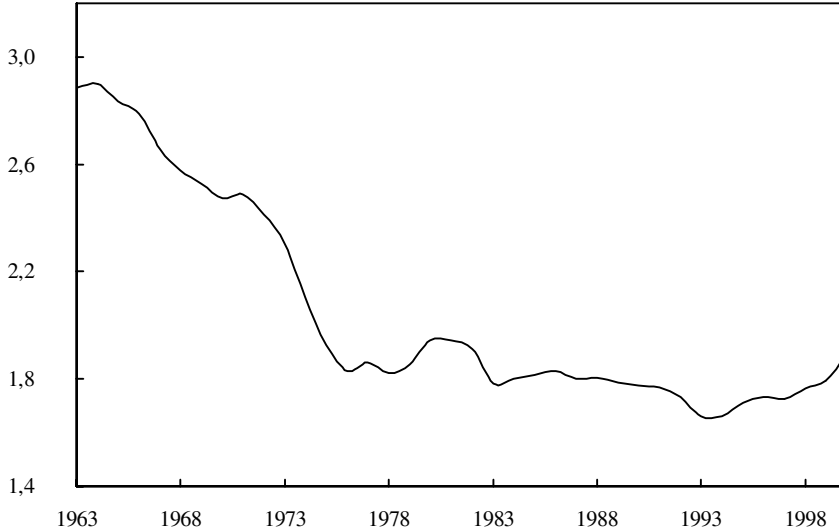
Mais la démographie a justement pour particularité de télescoper les deux échelles, micro et macro. Le nombre de naissances d'une année n'est pas seulement un phénomène conjoncturel, la manifestation d'une propension instantanée à la fécondité. C'est aussi – comme aimait à le rappeler Gérard Calot – le dépôt durable de centaines de milliers de nouveaux venus dans la pyramide des âges. Les naissances sont des décisions d'acteurs, mais des décisions qui modifient – et pour longtemps – le nombre des acteurs. D'autant que ces générations d'acteurs vieillissent ensemble et modifient ainsi le milieu de vie. Soixante-cinq ans après le choc du baby-boom, les générations des années 1946-1964 provoqueront involontairement un nouveau choc en gonflant le nombre d'inactifs et de retraités. Les générations qui les suivent, celles des années 1965-1974, produiront les mêmes effets, même si elles sont nées d'un plus grand nombre de femmes et ont en moyenne moins de frères et sœurs que leur aînées.

## 2.2 Pourquoi le baby-boom ne peut servir de référence

Il est fréquent de voir l'évolution démographique de la France retracée sous la forme d'un graphique qui suit le taux de fécondité après le premier baby-boom ou le taux de natalité depuis la fin du baby-boom au sens large (graphique 6). On en tire à bon compte le diagnostic d'un impressionnant déclin des naissances, comme si cet *âge d'or* de la natalité était le seul point de référence possible. Certains sont allés jusqu'à comparer cette « dénatalité » au déficit des naissances de la guerre de 1914-1918 (la séparation des couples avait alors empêché la naissance d'environ 1,5 million d'enfants, qui n'ont pu être récupérés dans les années d'après-guerre). Or il suffit de prendre un peu de recul pour modifier radicalement notre perception de l'évolution de la fécondité (graphique 7). Il n'y a guère de sens à prendre les dernières années du baby-boom pour point de départ de l'évolution actuelle. Le baby-boom reste une parenthèse (Daguet, 1996). S'il est vrai qu'à l'apogée du baby-boom, la fécondité du moment a franchi un temps le seuil des 3 enfants par femme, il faut rappeler qu'elle n'avait jamais dépassé 2,5 enfants par femme tout au long des années 1910-1940, si ce n'est une brève récupération au lendemain de la Grande Guerre. Quand on considère la fécondité finale des générations, l'essor du baby-boom apparaît moins heurté. La courbe des naissances a culminé pour les femmes de la génération 1930 au niveau de 2,6 enfants par femme, la hausse de l'indicateur conjoncturel au-dessus de ce niveau étant due, comme c'est désormais bien connu, à une anticipation des naissances par rapport aux habitudes précédentes, que ces naissances soient ou non désirées.

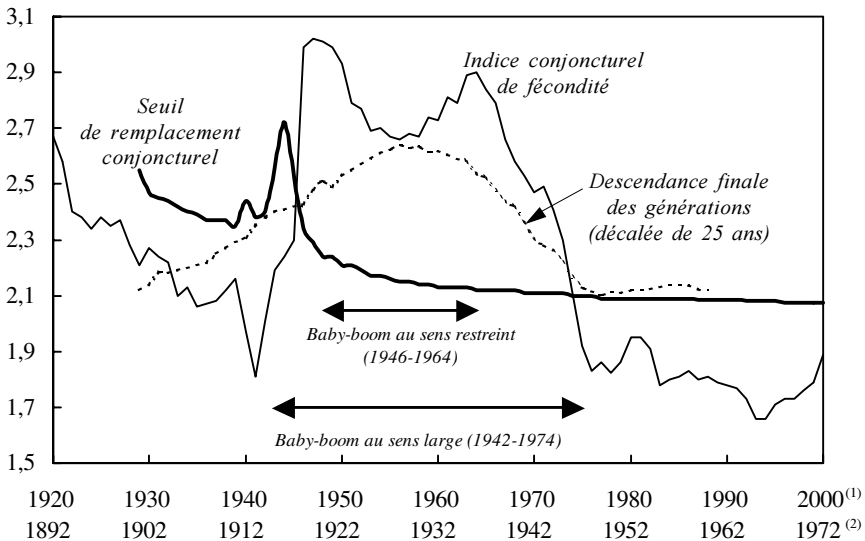
On sait, en effet, par les enquêtes rétrospectives que l'INED a menées auprès des mères en 1978, 1986 et 1988, que 21 % des naissances du baby-boom n'avaient pas été désirées et qu'autant étaient survenues plus tôt que prévu (Leridon, 1985). Ces taux ont chuté de moitié dans les quinze années suivantes, à mesure que les couples maîtrisaient les nouvelles méthodes de contraception. Si les couples du baby-boom avaient eu les moyens d'éviter

## 6. La chute de l'indice conjoncturel de fécondité depuis 1965



Source : INSEE, division des enquêtes et études démographiques.

## 7. L'évolution de la fécondité en France depuis la Grande Guerre



Notes : (1) Année ; (2) Génération.

Sources : Sardon, 1990 et Daguet, 1995 (sur le calcul des indices, voir l'encadré 3).

les naissances non désirées, l'indice conjoncturel des années 1950-1965 serait descendu de 2,8 à 2,2 enfants par femme (Leridon, 1985). Certes, les « imprudences » et les « accidents » de l'époque exprimaient à leur manière un climat favorable à la fécondité précoce et aux familles plus nombreuses. Mais, si les couples se mariaient et avaient leur premier enfant de plus en plus tôt, ce rajeunissement ne pouvait durer indéfiniment. La diffusion rapide des moyens modernes de contraception n'a pas tardé à montrer que les couples toléraient de plus en plus mal les échecs de la contraception traditionnelle. À elle seule, la maîtrise actuelle du calendrier des naissances par la contraception rend tout à fait irréaliste la perspective d'un nouveau baby-boom qui viendrait inverser la « dénatalité » actuelle.

La fin du baby-boom, au milieu des années soixante-dix, marque donc simplement le retour à une tendance de très long terme, momentanément interrompue. Considérer que le niveau des naissances est devenu depuis lors inférieur à la normale, c'est supposer implicitement que l'exception du baby-boom aurait dû demeurer la règle. Il n'y a aucun sens à considérer comme des naissances « sacrifiées » les enfants qui seraient nés depuis les années soixante-dix si le baby-boom ne s'était jamais interrompu.

### **2.3 Le seuil de remplacement des générations se situe désormais en France entre 2,07 et 2,08 enfants par femme**

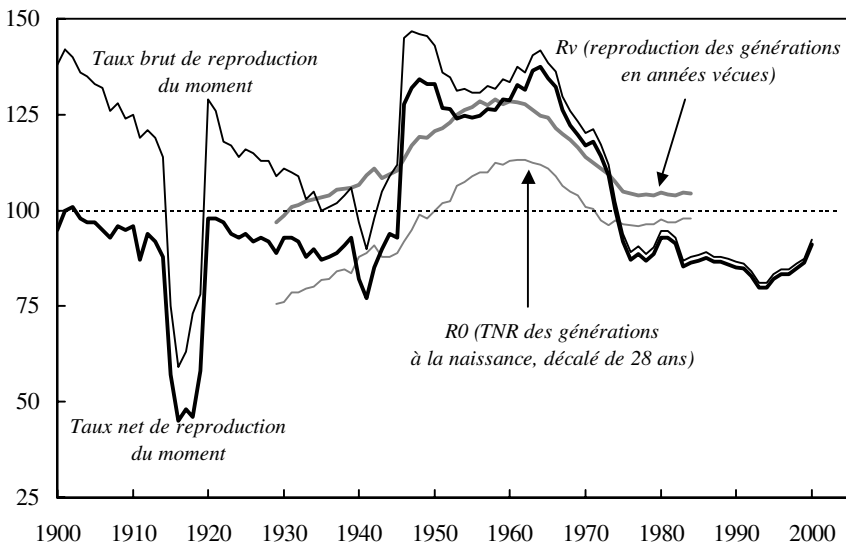
Si le baby-boom ne saurait servir d'étalon durable pour juger du niveau actuel de la natalité, il n'en va pas de même du taux net de reproduction des générations.

Le seuil de remplacement correspond au nombre moyen d'enfants qu'une femme doit mettre au monde pour être remplacée par une femme parvenant à l'âge moyen de la fécondité, soit 2,1 enfants en chiffre arrondi. Plus précisément, le seuil se situe actuellement à 2,075 enfants par femme car il faut tenir compte du léger surcroît de naissances masculines (il naît 105 garçons pour 100 filles) et de la mortalité infantile et juvénile qui empêche une faible fraction des filles de survivre jusqu'à l'âge médian de fécondité. Selon la table de mortalité de 1995-1997 dressée par l'INSEE, 1,2 % d'entre elles décèdent avant l'âge de 29 ans, une proportion qui est encore susceptible de baisser, mais très légèrement, dans les prochaines décennies. Le seuil de 2,1 enfants par femme n'a donc rien d'immuable. Il y a un siècle, la mortalité des filles était si importante qu'une femme devait mettre au monde en moyenne 2,9 enfants pour être remplacée au lieu de 2,1 aujourd'hui. L'espérance de vie féminine était encore inférieure à 50 ans en 1900, contre plus de 80 ans aujourd'hui. La très forte diminution de la mortalité au cours du XX<sup>e</sup> siècle a fortement réduit le niveau de fécondité nécessaire au remplacement (Sardon, 1990a).

Les démographes ont forgé un premier outil – le *taux brut de reproduction* – qui prend en compte le surcroît de naissances masculines et qui, à cette correction près, se contente de retraduire le taux de fécondité. Il vaut

lorsqu'une génération de femmes est remplacée par une génération féminine de même effectif<sup>(3)</sup>. Un deuxième outil, appelé *taux net de reproduction*, prend en compte la perturbation introduite par les décès survenant entre la naissance et l'âge reproductif ; il permet de suivre dans le temps l'évolution de la reproduction effective des générations. Dans les périodes où la mortalité infantile et juvénile est encore élevée, le taux brut est bien supérieur au taux net (puisque l'on rapporte les enfants mis au monde aux seules femmes survivantes) mais il tend à s'en rapprocher de façon asymptotique à mesure que disparaît la mortalité aux jeunes âges. La France se trouve maintenant dans ce cas, comme tous les pays qui ont effectué leur transition démographique (graphique 8).

**8. Taux brut et taux net de reproduction du moment pour 100 femmes, France 1901-1994, ainsi que taux net de reproduction des générations nées en 1902-1956 et taux de reproduction des « années vécues »**



Sources : Daguet, 1995 (d'après Sardon et Vallin), complété par Toulemon, 2001.

De façon courante, les deux taux se calculent à partir des données annuelles de fécondité et de mortalité : ce ne sont alors que des taux de remplacement du moment, ce qui est pour le moins une notion paradoxale. Mieux vaut calculer les taux de reproduction sur le modèle de la descendance

(3) Ou 100 si l'on calcule le nombre de filles pour 100 femmes. Précisons que le calcul intègre toutes les femmes d'âge fécond qui résident sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité ou leur origine, et de même pour les naissances. Il prend donc en compte les migrations.

finale, en les appliquant à la reproduction effective des *générations*, ce qui est leur véritable vocation. On retrouve naturellement entre ces deux taux de reproduction sur les vingt-cinq dernières années la même divergence de niveau qu'entre les deux indicateurs de fécondité : la reproduction conjoncturelle est largement inférieure à l'unité, alors que la reproduction des générations s'en rapproche.

La France a connu dans le passé de longues années où le taux *net* de reproduction du moment était inférieur à 1. Ce fut le cas sans interruption de 1901 à 1944. La décennie vingt, avec son cortège de crises économiques (en 1921 en Angleterre, en 1923 en Allemagne, etc.) a fait chuter le taux de reproduction sous l'unité dans les pays industrialisés d'Europe (Sardon, 1990a). Et néanmoins, la population française s'est reproduite !

Faut-il en tirer argument pour affirmer qu'un pays comme la France pourrait répéter l'expérience et survivre pendant plusieurs décennies avec une fécondité inférieure au seuil de remplacement des générations ? Ce serait confondre la reproduction nette à la naissance (ou  $R_0$ , qui intègre la mortalité des *mères*, de leur naissance à la naissance de leurs filles) et la reproduction nette à la fin de l'âge de fécondité (ou  $R_{30}$ , qui intègre la mortalité des *filles* jusqu'à cet âge). Dans toutes ces décennies, le remplacement net des générations fut assuré en raison d'une survie des jeunes filles et des jeunes femmes très supérieure à celle de leurs mères. Or ce différentiel de survie d'une génération à l'autre est aujourd'hui largement résorbé, tant la mortalité infantile et juvénile a baissé.

Le fait que la population des mères et des filles ait été alimentée en partie par la migration a également contribué à assurer la reproduction de la population malgré des taux de reproduction inférieurs au seuil de remplacement, mais dans une moindre mesure (la mortalité infantile étant d'ailleurs plus forte chez les immigrées et venant rogner l'apport de la migration). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les parents ont arbitrés entre la quantité et la « qualité » des enfants en misant plutôt sur la qualité : ils ont eu moins d'enfants, mais les ont fait bénéficier de soins plus intenses, qui ont accru leurs chances de survie. Toutefois, les marges de progrès dans les soins aux jeunes enfants se sont trop réduites pour rendre efficace à l'avenir cette stratégie de substitution. Ce n'est plus sur l'évitement de la mortalité mais sur la fécondité elle-même qu'il faut désormais miser pour assurer le remplacement des générations.

Pour être complet, on évoquera enfin la proposition faite par Louis Henry de raisonner en termes de *reproduction des années vécues*. Les vies mises au monde par une génération sont pondérées par leur longévité totale et non simplement par leur survie jusqu'à l'âge médian de la reproduction. Dans ce calcul, une femme qui meurt à 50 ans en laissant une fille unique qui vivra 100 ans se reproduit en quelque sorte deux fois. Ce raisonnement n'est pas aussi étrange qu'il y paraît. Il est des domaines où le raisonnement en années vécues (ou son complément, le nombre d'années non vécues)

peut utilement inverser un diagnostic. Ainsi, les jeunes se suicident moins que les vieux, mais leur suicide a une portée sociale supérieure si l'on tient compte du nombre d'années de vie sacrifiées. On pourrait citer aussi l'impact démographique de la mortalité par le sida mesuré en années de vie perdues, et pas simplement en nombre de victimes. On pourrait également imaginer une variante du calcul de Louis Henry qui prendrait en compte les années vécues en bonne santé.

Bien entendu, le taux net de reproduction en années vécues reste positif dans une société qui vieillit par le haut, comme c'est le cas de la France (Sardon, 1990 et Daguët, 1995). Mais on mesure sans peine les limites conceptuelles d'un tel calcul : allonger l'espérance de vie d'une fille unique de 50 à 100 ans n'augmente en rien les chances de reproduction à la troisième génération, alors que donner naissance à *deux* filles qui vivront 50 ans, c'est doubler les chances de reproduction par la suite. Si l'on vise à la reproduction sur plusieurs générations, c'est bien le nombre d'enfants qui compte. Les années vécues ne sont donc pas équivalentes de ce point de vue.

## **2.4 La récession de 1993-1994 ou pourquoi on ne peut lire l'avenir dans la conjoncture sans prendre en compte le nouveau calendrier de la fécondité**

Face à une vision optimiste de l'avenir, les conjoncturistes et les prévisionnistes soulignent une difficulté majeure. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, après avoir connu un maximum vers 1990, s'oriente à la baisse : les générations des années 1975 et suivantes, moins nombreuses que les *baby-boomers*, arrivent à leur tour à l'âge de reproduction. Certes, elles ont leurs enfants en moyenne plus tard et il convient donc de pondérer les effectifs féminins potentiellement féconds en fonction du calendrier des naissances plus tardif, selon la méthode indiquée par Gérard Calot. Mais la baisse des effectifs est avérée à partir de 1993 même si l'on tient compte de ce facteur (Toulemon et Mazuy, 2001).

Cette baisse des générations potentiellement fécondes a beaucoup inquiété à l'époque les observateurs de la conjoncture. Elle coïncidait avec l'aggravation de la baisse de la fécondité. L'indice conjoncturel était descendu à 1,66 enfant par femme en 1993 et 1994, alors qu'il avait seulement connu une baisse modérée les cinq années précédentes. Devant cette double baisse de la fécondité et de l'effectif potentiel des mères, on était tenté de conclure que rien ne permettait d'arrêter le déclin et encore moins d'espérer une reprise. Comme c'était aussi le moment où l'INSEE, après les recensement de 1990, révisait ses projections démographiques, en incluant pour l'avenir un nouveau scénario à 1,5 enfant par femme en hypothèse basse, analogue à celui qui s'observait dans plusieurs pays voisins, l'affaire semblait entendue : la France s'éloignait du seuil de remplacement à 2,1 enfants par femme et se dirigeait tout droit vers 1,5.

Quelques semaines plus tard, l'INSEE publiait son bilan démographique, comme à l'accoutumée. Les responsables des études démographiques de l'institut savaient qu'il ne suffisait aucunement de prolonger les courbes du moment pour deviner l'avenir. Ils avaient certes introduit une nouvelle hypothèse basse dans leurs projections démographiques, mais ne disposaient d'aucune information permettant de la transformer en certitude. Un phénomène attirait leur attention : le recul continu de l'âge à la maternité, qui témoignait d'une importante capacité de récupération de la fécondité à l'approche de la trentaine. De façon progressive mais continue, les Françaises semblaient s'orienter vers un modèle dans lequel les femmes pouvaient avoir leur premier enfant avant trente ans et le second après. Restait à savoir si cette tendance allait se prolonger.

Les six années qui ont suivi – 1995-2000 – sont venues infirmer le scénario pessimiste : l'indice conjoncturel de fécondité a connu une hausse presque continue, passant de 1,65 enfant par femme en 1994 à 1,9 en 2000. On s'éloignait clairement du scénario européen de 1,5 enfant par femme pour rejoindre et même dépasser l'hypothèse centrale de 1,8. La hausse s'est avérée si forte qu'elle a réussi à contrecarrer et, mieux que cela, à surcompenser la baisse du nombre de femmes potentiellement fécondes. Le nombre total de naissances est passé de 711 000 en 1994 à 779 000 en 2000<sup>(4)</sup>.

On objectera peut-être que la comparaison de ces deux mouvements n'est pas tout à fait légitime. La hausse récente de la fécondité s'inscrit dans l'ordre de grandeur des fluctuations d'un indice conjoncturel, lequel est toujours susceptible de se retourner dans les prochaines années, alors que la baisse de l'effectif de la population moyenne des femmes potentiellement fécondes est par définition un mouvement lissé : elle ne répercute pas instantanément la chute des taux conjoncturels marquant la fin du baby-boom depuis 1975 mais résulte de la lente diminution des descendance finales atteintes dans une trentaine de générations précédentes. Il reste qu'au cours des années quatre-vingt-dix, la preuve a été faite : pour peu qu'un surcroît de naissances tardives vienne apporter une compensation, la population des mères potentielles peut décroître tendanciellement sans s'accompagner d'une chute équivalente de la natalité. Les deux grandeurs sont dissociables.

De fait, la remontée de la fécondité depuis 1994 n'avait rien d'inespéré. Deux phénomènes en rendent compte.

---

(4) Cette augmentation ne doit rien aux amateurs de dates symboliques. L'INSEE n'a pas constaté plus de naissances autour du 1er janvier 2000 qu'à d'autres jours fériés de l'année. La micro-conjoncture n'explique pas la conjoncture. Par ailleurs, on n'aperçoit aucun report des naissances de 1999 vers 2000 : la fécondité est en hausse constante depuis 1994 et s'est maintenue dans les premiers mois de l'année 2001 (l'Observatoire démographique européen annonce 1,93 enfant par femmes pour le premier semestre 2001). Ce qui n'empêche pas qu'elle puisse baisser à nouveau si la conjoncture économique se dégrade ; comme cela semble le cas au second semestre.

Le premier est l'interprétation du record de basse fécondité enregistré en 1993 et 1994 et amorcé par une dépression rapide du nombre de naissances tout au long de l'année 1992 (graphique 9). Tout indique que cette chute est liée à la crise économique de 1992-1993, crise tout à la fois d'ampleur mondiale et de courte durée, dont il faut chercher l'origine dans le contre-coup économique de l'unification allemande de 1990-1991. Dans un récent bilan sur la basse fécondité, la division de la population des Nations unies a noté que le minimum historique de la fécondité atteint dans les dernières décennies par les pays occidentaux coïncidait le plus souvent avec l'année 1993 (United Nations, 2000). Nombre d'observateurs ont été frappés du parallélisme qui s'observait en France ces années-là entre la courbe des créations d'emploi, celle du moral économique des ménages mesuré par l'INSEE et celle de l'indice conjoncturel de fécondité décalé des neuf mois de grossesse, auxquels on peut ajouter quelques mois pour tenir compte des délais moyens de conception<sup>(5)</sup>. Certes, cette conjonction ne s'est observée que sur l'espace d'un demi-cycle (une descente, suivie d'une montée) et elle ne tarde pas à recevoir un démenti si l'on tente de suivre les courbes sur une plus longue durée. Le parallélisme observé dans les années 1992-1994 n'est donc pas suffisant pour affirmer que la conjoncture démographique épouse systématiquement les variations de la conjoncture économique, mais il suggère fortement qu'une récession économique à l'échelle mondiale peut amener les couples à différer par précaution leurs projets de fécondité dans l'attente de jours meilleurs et ce, de façon simultanée dans les pays intéressés.

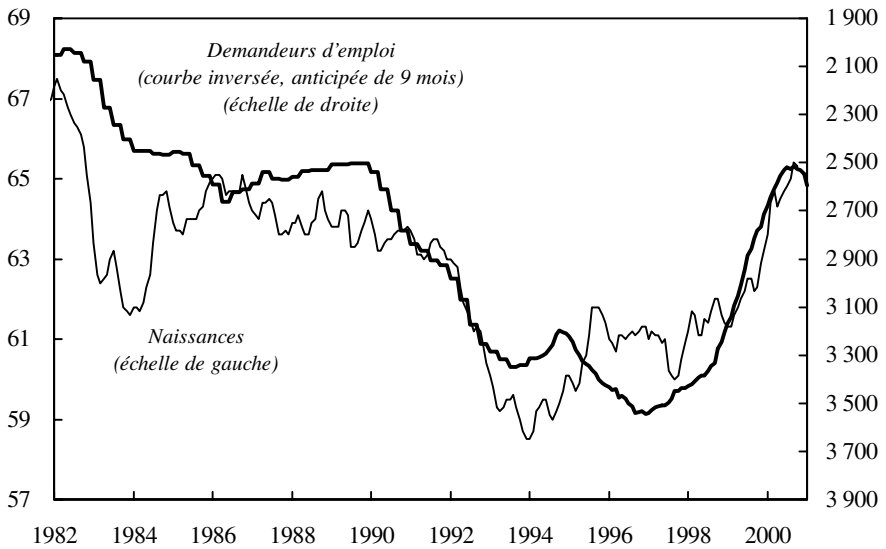
Il est malheureusement difficile d'en dire plus, car on ne dispose dans la statistique publique française d'aucun dispositif d'observation (enquête par sondage périodique ou longitudinale) qui permettrait de suivre simultanément la conjoncture économique et la conjoncture démographique, c'est-à-dire de les suivre au sein d'un même échantillon de la population en analysant leurs relations au niveau individuel. Les courbes présentées par les commentateurs des années 1992-1994 étaient trop agrégées. Il serait intéressant, par exemple, de centrer la mesure du moral économique des ménages sur les couples d'âge reproductif. De même, conviendrait-il de suivre l'évolution des probabilités d'agrandissement des familles plutôt qu'un indicateur de fécondité trop synthétique<sup>(6)</sup>.

---

(5) Le *Nouvel économiste* du 19 janvier 1996 citait, par exemple, une déclaration d'un expert de la Caisse nationale du crédit agricole, selon qui l'Insee allait devoir annoncer prochainement une remontée des naissances, étant donné la remontée de l'indice de confiance des ménages. En fait, la montée était en cours, et l'Insee venait de l'annoncer dans le *Bulletin mensuel de statistiques*.

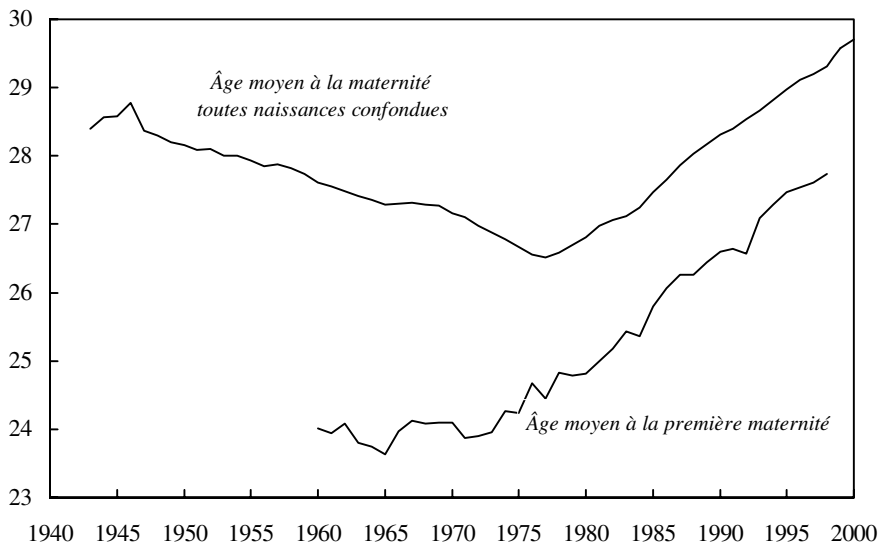
(6) À noter toutefois qu'un tel projet fait partie du programme d'enquêtes concertées conçue par la *Population Activities Unit* de l'ONU-Genève pour les pays européens à l'horizon 2003-2006, programme auquel sont associés les instituts de démographie allemand, néerlandais et français.

## 9. Nombre mensuel des naissances et courbe inversée du nombre de chômeurs, 1982-2000



Source : INSEE, Bulletin mensuel de statistiques.

## 10. Âge moyen à la maternité en France



Sources : État-civil et enquête Famille (EHF 1999), élaboré par Toulemon et Mazuy 2001.

Un second phénomène permettait de ne pas exclure une remontée de la fécondité une fois passé la récession économique, à savoir le recul constant de l'âge moyen à la maternité observé depuis 1977, qui laissait présager une importante faculté de récupération des naissances différées. En l'espace de vingt-trois années, l'âge moyen à la maternité est monté de 26,5 à 29,4 ans, soit un recul d'un mois et demi par an en moyenne (graphique 10). Du coup, la fécondité ne cesse de progresser après l'âge de trente ans. Alors qu'en début de période, un quart seulement des enfants naissaient avant que la mère ait trente ans, c'est désormais le cas de près d'un enfant sur deux.

Qu'en est-il quand on considère uniquement l'âge de la mère à la naissance du *premier* enfant ? Les données d'état civil prises en compte dans le bilan démographique ne livrent pas des données très fiables sur le rang de naissance, en raison des incertitudes introduites par les naissances avant mariage ou issues d'une union antérieure (les officiers d'état civil restent imprécis ou fluctuants sur ce sujet). Il faut pour cela se tourner vers l'enquête Famille associée au recensement de 1999, dite *Étude de l'histoire de familiale*, dans laquelle 235 000 femmes ont elles-mêmes retracé l'ordre biologique de toutes leurs naissances. L'exploitation récente de cette source révèle que l'âge de la mère à la naissance du *premier* enfant, longtemps stabilisé autour de 24 ans, a fortement augmenté depuis 1974, pour monter à 27,7 ans, soit une progression moyenne de 1,8 mois par an (Toulemon et Mazuy, 2001). À l'heure actuelle (les dernières données calculables concernent l'année 1998), une femme sur quatre seulement a déjà son premier enfant à 25 ans, alors que c'était la moitié en 1980. Dans le même temps, l'âge auquel les trois quarts des femmes ont déjà un enfant est passé de 28 à 33 ans.

La capacité à retarder les naissances pour mieux les récupérer ensuite reste donc l'explication majeure de la hausse de la fécondité après la récession de 1993-1994, mais ce n'est pas le seul facteur. Dans les deux dernières années d'observation permise par l'État-civil, on constate (Prioux, 2001) que la fécondité *avant* trente ans, qui n'avait cessé de baisser auparavant au profit d'une fécondité plus tardive, commence à remonter à son tour : un changement de comportement n'est donc pas exclu aux âges plus jeunes. S'il devait coexister pendant quelques années des générations d'aînées qui continuent de rattraper tardivement les naissances et des générations de cadettes qui commencent plus tôt leur projet de fécondité, l'indice conjoncturel pourrait poursuivre sa remontée comme il l'a fait en 2000, sans qu'à terme la descendance finale des diverses générations soit réellement modifiée.

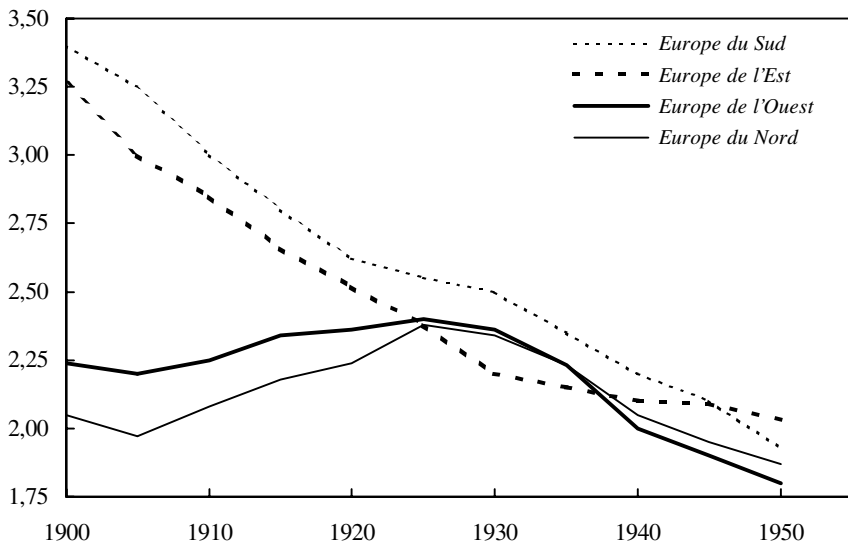
## **2.5 Le destin des pays européens a globalement convergé pendant la transition démographique, mais de nouvelles divergences apparaissent**

La double approche s'impose pour mener des comparaisons internationales. Selon que l'on utilise l'indicateur conjoncturel de fécondité, très sensible aux variations de calendrier, ou la descendance finale des générations, aux évolutions beaucoup plus progressives, la position actuelle de la France

parmi les pays occidentaux peut s'apprécier diversement. Le diagnostic peut également varier selon le découpage géographique et la période de temps embrassée.

Si l'on regroupe les pays européens par sous-région – Nord, Est, Sud et Ouest – en suivant tout au long du XX<sup>e</sup> siècle l'évolution de la descendance finale, c'est l'image de la convergence qui prévaut (graphique 11). L'Europe était encore très partagée au début du siècle : les pays du Nord et de l'Ouest avaient déjà fortement réduit leur fécondité, alors que ceux du Sud et de l'Est avaient à peine commencé à le faire. Avec les générations des années trente commence le baby-boom, qui fait se rencontrer prématurément les deux moitiés de l'Europe : la transition démographique s'interrompt pour un temps à l'Ouest et au Nord, alors qu'elle se poursuit au Sud et à l'Est. Dans les pays du Sud, le bilan du baby-boom pour les générations des années trente et quarante est extrêmement discret ; il a tout au plus ralenti une transition séculaire vers la baisse. Les pays de l'Est, trop marqués, peut-être, par les épreuves de la Seconde Guerre mondiale, se sont passés du baby-boom. Le vieillissement considérable que connaissent dès maintenant ces pays ne tient pas à l'avancée en âge des baby-boomers mais à celle de toutes les générations antérieures. Une fois refermée la parenthèse du baby-boom, la baisse séculaire de la fécondité a repris dans toute l'Europe.

### 11. Descendance finale des générations en Europe

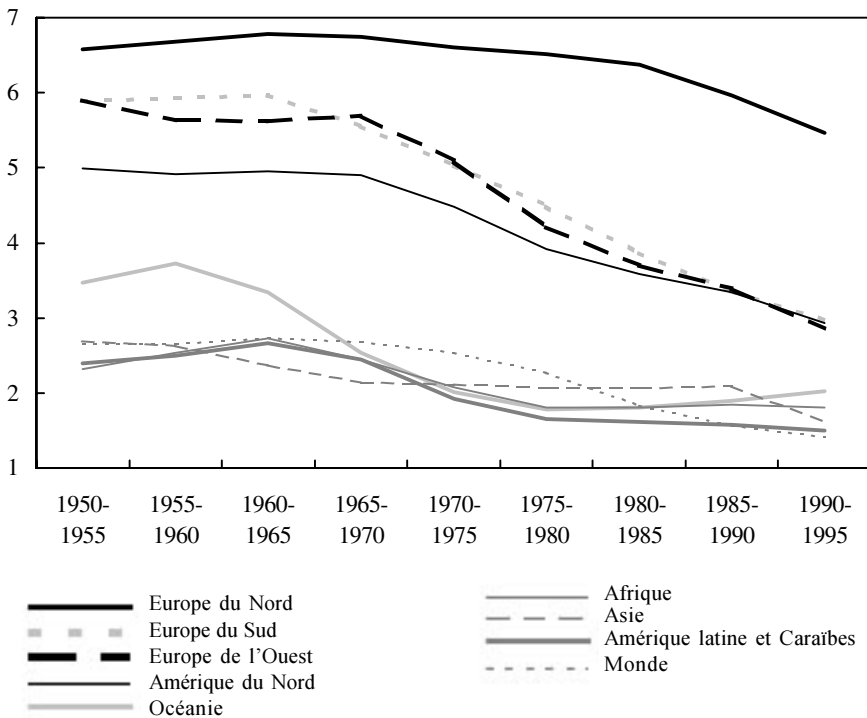


Source : D'après Monnier et Richtarikova, 1991.

Cette convergence peut sembler mystérieuse. L'explication la plus simple (qui n'est à vrai dire qu'un schème descriptif) consiste à dire que la *transition démographique*, c'est-à-dire le passage à un régime de faible

mortalité bientôt accompagnée d'une faible natalité, est un destin inexorable pour l'ensemble des nations du monde (graphique 12). Seuls changent la date de déclenchement de la transition et son rythme (Chesnaïs, 1986). L'Europe était suffisamment unifiée pour que le mouvement s'y diffuse et la pénètre totalement. Les pays qui sont longtemps parvenus à retarder le mouvement sont des pays périphériques de petite taille, encore très ruraux, longtemps marqués par l'emprise du clergé (Irlande), tenus à l'écart du monde par le parti (Albanie) ou engagés dans des rivalités ethniques locales (Bosnie). Ces pays ont rejoint aujourd'hui le mouvement général.

### 12. Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Europe et dans le monde depuis 1950

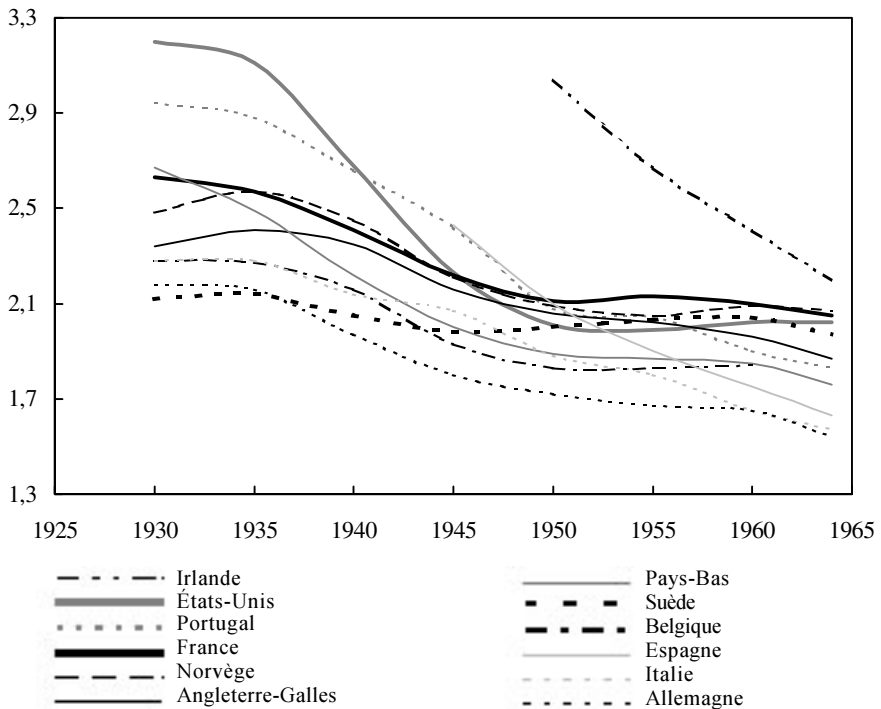


Source : ONU, Division de la population.

Les dernières générations figurant sur ce bilan européen sont nées autour de 1955. Leur fécondité plonge désormais bien en dessous du niveau de remplacement. On aborde ici une nouvelle de l'histoire des populations européennes, pour laquelle les démographes, à défaut d'explication, ont trouvé un nom : « la seconde transition démographique » (Van de Kaa, 1987). Prolongement temporaire de la première transition, avant une inévitable remontée ? Ou mouvement durable, qui annonce le recul démographique de l'Eu-

rope, avant de s'étendre à d'autres régions du monde ? Les démographes en discutent. Ils insistent aujourd'hui sur les divergences qui séparent les pays d'Europe, y compris quand ils sont limitrophes (graphique 13). Ron Lesthaeghe a suivi de près l'évolution de la fécondité dans les dernières générations pour lesquelles un bilan est possible, celles qui sont nées au milieu des années soixante (Lesthaeghe, 2001). S'il est vrai que les Européennes ont partout reculé l'âge à la maternité, faisant ainsi brusquement reculer les indices conjoncturels de fécondité, il est des pays où elles parviennent à rétablir la situation après l'âge de trente ans : une première naissance avant trente ans se trouve complétée par une seconde naissance ensuite.

### 13. Descendance finale des générations féminines dans quelques pays occidentaux depuis le commencement du baby-boom



Source : Conseil de l'Europe 2000, données extrapolées pour la génération 1965.

Deux pays se signalent ainsi par une forte capacité de récupération : les Pays-Bas et la France, à ceci près que les Françaises ont un niveau de fécondité nettement plus élevé et un calendrier des naissances un peu moins décalé (l'âge à la maternité est de 29,4 ans contre 30). Dans d'autres pays européens, la récupération des naissances différées est partielle, et dans certains (Lesthaeghe cite évidemment les pays du Sud et l'Allemagne) elle est devenue impossible pour les dernières générations féminines qui achè-

vent leur période de procréation : la fécondité baisse très tôt avec l'âge et ne se relève plus. Il se pourrait donc qu'après une période de forte convergence des comportements de fécondité en Europe, les trajectoires se séparent à nouveau.

Dans cette perspective, tout indique, dans la conjoncture cumulée des vingt-cinq dernières années, que la France, avec la Norvège et dans une moindre mesure la Suède, se détache comme un pays où la fécondité se maintient avec une remarquable stabilité. Les capacités de récupération de la fécondité après l'âge de 30 ans constituent désormais un trait spécifique de la natalité française, qui mérite un examen attentif du point de vue du développement de la politique familiale. En tout état de cause, s'il est clair que la première transition démographique s'est imposée comme un mouvement inéluctable en Europe, avant de gagner la rive sud de la Méditerranée et la plupart des continents, on ne peut affirmer le caractère universel et inéluctable de la « seconde transition démographique », censée conduire durablement les pays européens vers le non-remplacement des générations, les croissances négatives et les pyramides rétrécies à la base (ou en « meule de foin »). Les pays nordiques restent à l'écart du mouvement. La France n'y est pas entrée. Le vieillissement qu'elle connaîtra inévitablement dans les prochaines décennies (un point qui sera développé plus loin) n'implique aucunement qu'elle soit vouée à sombrer dans la « seconde transition ».

## **2.6 Agrandir sa famille : des probabilités stables depuis 25 ans, malgré la fin *du* baby-boom**

C'est ce qui ressort avec netteté des travaux de Toulemon et Mazuy (2001), qui embrassent les années 1975-2000. À cette échelle de temps, il est permis de réduire les variations de l'indice conjoncturelle de fécondité à des fluctuations de moyen terme, qu'il s'agisse de la montée du début des années quatre-vingt<sup>(7)</sup>, de la baisse des années 1985-1994 ou de la remontée observée depuis lors. La fécondité moyenne de la période tourne autour de 1,8 enfant par femme. Laurent Toulemon en conclut que, tout compte fait, *la fécondité est stable en France depuis vingt-cinq ans*. Il n'écarter pas toutefois la possibilité que la dernière hausse puisse inaugurer une progression durable de la fécondité au lieu de s'inscrire dans les mouvements erratiques de la conjoncture, mais s'empresse d'ajouter qu'il est trop tôt pour le dire.

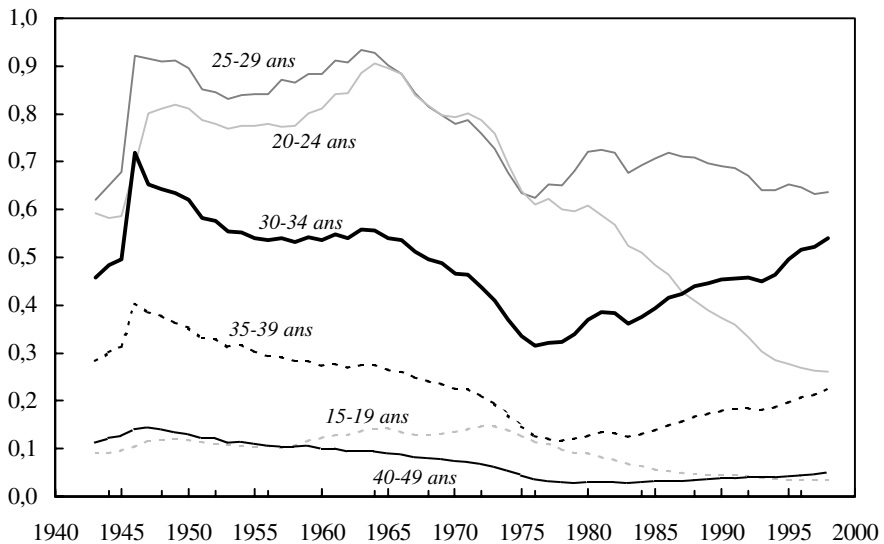
La stabilité de l'indice conjoncturel français sur vingt-cinq ans s'accompagne d'un changement radical de la structure de la fécondité par âge. À l'époque du baby-boom, au sens restreint du terme, la fécondité était maximale pour les femmes appartenant à la tranche d'âge des 25-29 ans, suivies de la tranche des 20-24 ans (graphique 14). Mais la fécondité avait aussi fortement progressé chez les plus de trente ans, atteignant des niveaux qui

---

(7) Sorte de rebond ayant suivi la fin du baby-boom, observable dans plusieurs pays d'Europe et mal expliqué à ce jour.

n'ont pas encore été rejoints à l'heure actuelle. Toutes les tranches d'âges supérieures, y compris celle des 40-49 ans, avaient alors des taux supérieurs à ceux d'aujourd'hui, du fait notamment des familles nombreuses. C'est dire qu'il reste encore une marge de progression importante sur la voie des naissances tardives, même s'il apparaît que la fertilité décroît avec l'âge. Depuis la fin du baby-boom au sens large (1975), la fécondité après 30 ans ne cesse de monter tandis que celle avant 25 ans poursuit sa chute et que la tranche intermédiaire des 25-29 demeure relativement stable.

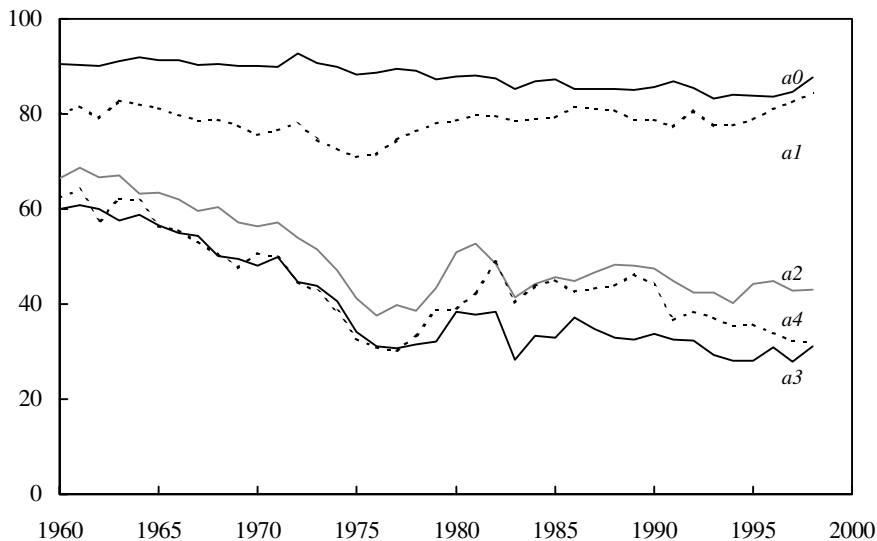
#### 14. Évolution de la fécondité depuis 1940 par groupes d'âges de la mère



Source : Toulemon et Mazuy 2001, d'après l'État-civil.

L'analyse des données de l'enquête Famille de 1999, disponibles depuis peu (Toulemon et Mazuy, 2001) éclaire rétrospectivement les incidences de ces mouvements sur la succession des naissances au sein d'une même famille (graphique 15). Depuis 1960, la probabilité qu'une première naissance soit suivie d'une seconde est stable : elle s'établit autour de 80 % et a même tendance à remonter depuis 1995. La probabilité d'avoir un premier enfant ne s'est elle-même érodée que très légèrement, glissant de 91 à 84 %, avec une remontée depuis 1995 aux abords de 90 %, ce qui est une façon de dire qu'il existe fort peu de femmes qui restent sans enfant. La fin du baby-boom n'a donc pas eu d'incidence notable sur les première et seconde naissances. Ce sont les naissances de rang plus élevé qui ont fortement reculé : la probabilité conditionnelle d'avoir un troisième enfant après le deuxième est passée de 70 % au début des années soixante à 40 % seulement en 1976, celle d'en avoir un quatrième après un troisième de 60 à 32 %, les chances étant du même ordre pour le cinquième.

## 15. Probabilités d'agrandissement à nombre d'enfants donné



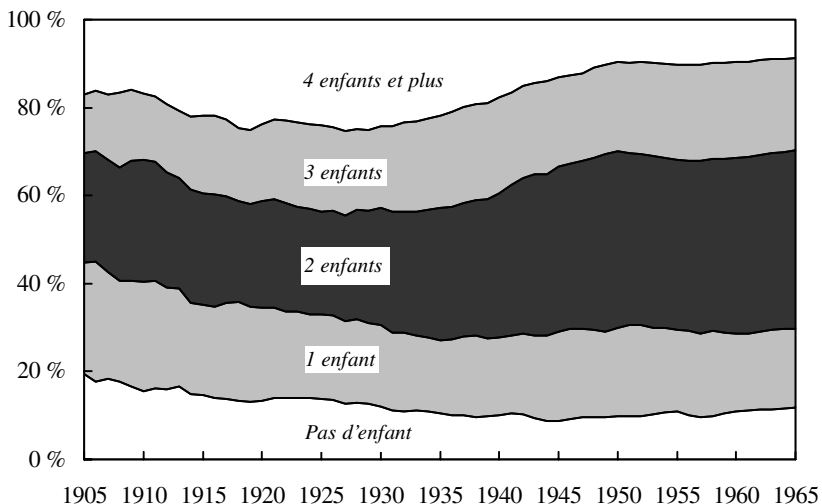
Notes :  $a^0$  = probabilité d'avoir un premier enfant ;  $a^i$  = probabilité d'en avoir un 2<sup>e</sup> après le 1<sup>er</sup>, etc.

Source : Toulemon et Mazuy 2001, d'après l'enquête Famille, INSEE 1999.

Mais, curieusement, à compter de l'année 1975-1976, fin définitive du baby-boom, le recul des familles nombreuses ou modérément nombreuses ne s'est pas poursuivi<sup>(8)</sup>. À l'exception d'une brève remontée autour de 1980, les probabilités d'agrandissement des familles à trois enfants ou plus sont restées remarquablement stables depuis vingt-cinq ans : elles demeurent à 45 % pour le passage de deux à trois enfants et à 30 % pour le passage de trois à quatre (ce qui veut dire que le second enfant est le dernier dans 55 % des cas et le troisième dans 70 % des cas). En témoigne également la distribution finale des descendance pour les générations successives de femmes, depuis celles qui sont nées au début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à celles des années soixante-dix pour lesquelles des extrapolations raisonnables sont possibles (graphique 16). Le fait que les familles de trois enfants ou plus n'aient pas poursuivi leur recul depuis vingt-cinq ans, malgré la clôture définitive du baby-boom, constitue un trait singulier de la situation démographique de la France. Sur l'ensemble de cette période, le pourcentage de femmes ayant eu au moins trois enfants se monte à 30 %, impliquant environ 50 % des naissances. Il est clair qu'au regard de la politique familiale ces familles ne peuvent nullement être tenues pour marginales.

(8) Par commodité, on appelle ici « famille » une séquence d'enfants rattachés à une même mère, indépendamment du nombre d'unions concernées, de la présence éventuelle des pères et de la répartition effective des enfants dans les ménages concernés.

## 16. Nombre final d'enfants par femme depuis 1905 : proportions cumulées



Source : INSEE, recensement de 1946 et enquêtes Famille, Toulemon 2001b.

La fin du baby-boom a été également marquée par la diffusion de la contraception et une maîtrise accrue du nombre et du calendrier des naissances, qui permet désormais de moduler les intervalles entre enfants. Non seulement les premières naissances sont reculées, mais de 1965 à 1993 les intervalles avec les naissances suivantes ont eu tendance à se creuser. Le deuxième enfant naissait 3,3 années après le premier, il naît plus de 4 ans après en 1993. Du deuxième au troisième, l'intervalle s'est allongé de 3,6 années à 4,5. Les intervalles sont un peu plus importants pour les naissances de rang supérieur (de moins en moins nombreuses) et ont connu un allongement analogue. En revanche, de 1993 à 1998 (dernière année où le calcul est possible), cette tendance longue s'est retournée pour le cas le plus fréquent, celui de l'intervalle qui sépare les deux premiers enfants ; il s'est rapidement rétréci, de 4 ans à 3,7 ans, retrouvant le niveau d'il y a vingt ans. Ainsi, les femmes ont fortement reculé depuis vingt-cinq ans le moment de la première et de la seconde naissance, mais dans la période récente le recul est devenu plus important pour les premières naissances que pour les secondes, ce qui réduit l'intervalle.

On peut faire l'hypothèse que les femmes sont de plus en plus conscientes du fait que la dernière naissance – qui est la seconde pour plus de la moitié des femmes – ne doit pas survenir trop tard, pour des raisons qui peuvent être médicales (réduction de la fertilité et augmentation des naissances à risque avec l'âge) ou économiques (volonté de limiter la durée des astreintes induites par la présence de jeunes enfants). Toutefois, cette volonté de réduction ne les conduit pas encore à reculer la première naissance mais seulement à rapprocher la seconde de la première. Il serait intéressant

d'étudier de plus près les arbitrages auxquels se livrent les couples en cette matière. Trop rapprochés (à moins de deux ans), les deux premières naissances peuvent amener une surcharge excessive, même si des économies d'échelle sont possibles dans certains domaines. Trop éloignées, elles prolongent la durée pendant laquelle les femmes, médiocrement aidées par les hommes, doivent concilier l'activité professionnelle et les soins aux jeunes enfants, alors que les coûts d'opportunité de ces soins sont élevés<sup>(9)</sup>.

## **2.7 Une nouvelle mesure des tendances de la fécondité : l'indicateur conjoncturel selon le rang des naissances et l'âge du dernier enfant**

La grande stabilité des probabilités d'agrandissement des familles depuis vingt-cinq ans, jointe au fait que les femmes sont en mesure de reculer la première naissance sans que cela affecte le niveau général de la fécondité, milite en faveur d'un nouveau type d'indicateur conjoncturel de la fécondité. Au lieu de contrôler seulement l'âge de la mère, comme le fait l'indicateur classique, on peut imaginer de construire un indicateur qui contrôle également l'impact du rang des naissances et l'intervalle écoulé depuis la dernière naissance (ou, si l'on préfère, l'âge du dernier enfant), qui correspondent à des variables structurelles et non conjoncturelles de la fécondité. L'indicateur classique se contente de synthétiser le mouvement conjoncturel de la fécondité « l'âge des mères étant égal par ailleurs ». Il s'agirait cette fois de le saisir « le rang de naissance et la durée écoulée depuis la dernière naissance étant égaux par ailleurs »<sup>(10)</sup>.

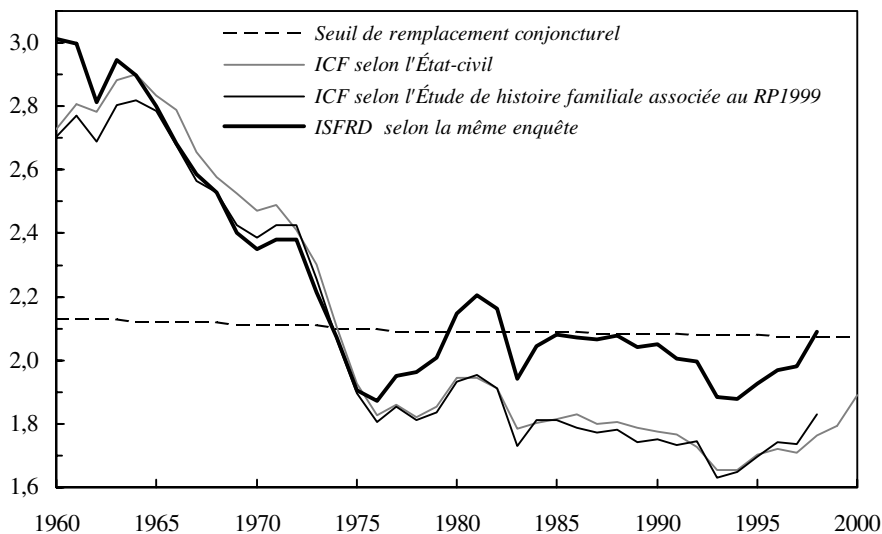
Formulée par Jean-Louis Rallu et Laurent Toulemon (1993a), cette proposition a suscité l'intérêt de nombreux démographes français et étrangers, comme en témoignent les discussions publiées à l'époque par la revue *Population*. Elle a d'abord le mérite de rappeler que tout indicateur synthétique repose sur une méthode de standardisation et implique une modélisation, même implicite, du comportement étudié. L'indicateur conjoncturel que l'on a l'habitude d'employer pour mesurer les variations annuelles du comportement de fécondité n'échappe pas à la règle. Seule la descendance finale d'une génération peut être interprétée comme l'image directe, non modélisée, d'un comportement. En revanche, un indicateur synthétique fondé sur le principe de la cohorte fictive peut faire l'objet de plusieurs modélisations possibles, façon de rappeler – même si cela doit compliquer singulièrement la tâche des communicateurs, volontiers attachés à ne jamais « brouiller les messages » – que l'approche scientifique d'un phénomène complexe peut être plurielle, pour peu que l'éventail des hypothèses soit clairement explicite.

(9) Pour en savoir davantage, il conviendrait de réexploiter les enquêtes de l'INSEE sur les emplois du temps en y intégrant les intervalles entre naissance.

(10) D'où le sigle retenu : ISFRD (Indice synthétique de fécondité selon le rang et la durée écoulée depuis la dernière naissance, « indice synthétique » étant synonyme d'« indice conjoncturel »).

Qu'observe-t-on quand on applique ce nouvel indice conjoncturel aux données de fécondité françaises (graphique 17) ? Le niveau général de la fécondité reste à peu près inchangé de 1960 à 1975. En revanche, il est substantiellement relevé depuis 1976, *oscillant autour de 2 enfants par femme au lieu de 1,8*. Pour l'année 1998, la dernière qui se prête à ce calcul détaillé accessible seulement à travers les données de l'enquête Famille de mars 1999, l'indice atteint 2,1 et il y a tout lieu de penser qu'il devrait avoisiner 2,2 en 2001. À quoi tient ce décalage ? Si l'indice classique présente des valeurs inférieures dans la seconde période, c'est uniquement parce qu'il ne neutralise pas les intervalles entre naissances. Or, ces derniers perturbent encore le calcul parce qu'il ne sont pas fixes au cours du temps. D'année en année, on l'a vu, les naissances de rang 2 et suivants surviennent après des intervalles toujours plus longs : l'intervalle moyen s'est dilaté de deux mois par an. Du coup, en instantané annuel, le délai au terme duquel la mère a son nouvel enfant est trop long, et l'enfant, pour un âge donné de la mère, arrive « trop tard », ce qui conduit à sous-estimer la fécondité par âge. L'indice de fécondité fondé sur le rang de naissance et la durée écoulée depuis la naissance précédente se rapproche, en revanche, du niveau des descendance finales sur les vingt-cinq dernières années du XX<sup>e</sup> siècle. Cela tient au fait qu'il repose sur l'hypothèse que le retard des premières naissances n'a pas d'influence sur la fréquence d'arrivée des enfants suivants. Or cette hypothèse est empiriquement vérifiée tout au long de cette période.

### 17. Indice synthétique de fécondité selon le rang de naissance et la durée écoulée depuis la dernière naissance (ISFRD), comparé à l'indice conjoncturel classique



Source : Toulemon et Mazuy 2001.

### 3. Évolution de la société et politique familiale ont sans doute leur part dans le maintien de la fécondité en France

#### 3.1 Le nombre d'enfants : de l'idéal à la pratique, un espace pour l'action politique ?

Compte tenu de cette réappréciation de la conjoncture démographique de la France, quel espace reste-t-il à la politique familiale ? À se fonder sur la lecture des indices conjoncturels classiques, on serait tenté de dire qu'il n'y a somme toute qu'un enfant de différence entre la fécondité du baby-boom au sens strict et celle que l'on observe en moyenne depuis 1975 : on est passé de 2,8 enfants par femme à 1,8. Ne serait-il pas possible de retrouver les niveaux exceptionnels du baby-boom avec simplement un enfant de plus par famille ? Plus optimiste encore serait la vision consistant à se fixer pour objectif le seuil de remplacement à 2,1 plutôt que les records du baby-boom. On se réjouira alors de découvrir que le passage de 1,8 à 2,1 ne représente, somme toute, qu'une augmentation d'un sixième, c'est-à-dire qu'il suppose un enfant supplémentaire dans une famille sur six seulement. Une telle approche peut faire croire qu'une politique de redressement de la natalité a devant elle un chemin facile, surtout si l'on y ajoute l'idée, fort répandue, selon laquelle les ménages auraient un désir d'enfants non satisfait qui n'attendrait que d'être comblé : ne suffirait-il pas d'un peu de bonne volonté pour leur donner les moyens d'avoir l'enfant supplémentaire qu'ils désirent ?

En réalité, le problème ne se pose pas de façon aussi simple.

Deux raisonnements s'affrontent sur la question du nombre d'enfants désiré.

Suivant le premier, il n'est pas vrai que le nombre d'enfants souhaité soit franchement supérieur au nombre observé (Leridon, 1985 et Toulemon, 2001a). Forts de leur expérience en matière d'enquêtes, les démographes de la famille expliquent qu'il suffit de réserver la question aux personnes réellement concernées (les femmes de 18 à 34 ans), de la poser de façon un tant soit peu concrète (non pas le chiffre idéal dans l'absolu, mais celui qui paraît souhaitable dans le milieu) et de comparer la réponse à la descendance finale des couples plutôt qu'à l'indice conjoncturel classique, pour découvrir aussitôt que le nombre d'enfants souhaité rejoint le nombre réalisé, aux environs de 2,2 par famille. Dans le passé, c'était la situation inverse qui prévalait : les couples avaient *plus* d'enfants qu'ils n'en désiraient, faute de pouvoir maîtriser leur contraception. À l'heure actuelle, ils ont largement les enfants qu'ils désirent et n'ont généralement pas ceux qu'ils ne désirent pas. Ce raisonnement conduit à une conclusion logique : une politique qui viserait seulement à permettre aux couples d'avoir les enfants qu'ils sont empêchés d'avoir risque d'être sans objet à l'heure actuelle. Mieux vaudrait réfléchir aux moyens de consolider la politique qui, d'ores et déjà, leur permet d'avoir dans de bonnes conditions les enfants qu'ils désirent.

De plus, si l'on considère la descendance finale par générations au lieu de retenir les indices conjoncturels sensibles aux effets de calendrier, l'écart entre le baby-boom et la période récente n'est plus d'un enfant mais, si l'on ose dire, d'un demi-enfant. Il en va de même si l'on retient un indice conjoncturel par rang et âge du dernier enfant, comme on vient de le voir. Les générations de femmes les plus impliquées dans le premier baby-boom, nées entre 1920 et 1940, ont finalement eu en moyenne entre 2,5 et 2,6 enfants, tandis que les générations nées entre 1950 et 1960 en ont eu un peu plus de 2,1 et que les cohortes suivantes semblent s'orienter vers un niveau à peine inférieur. On se situe donc au voisinage du seuil de reproduction, loin des hauteurs exceptionnelles du baby-boom. Dans une perspective longitudinale, la question n'est pas de savoir comment réduire l'écart entre le souhaitable et le possible, mais de savoir s'il est possible de maintenir pour les générations à venir un niveau de fécondité proche du seuil de remplacement, comme c'est le cas depuis vingt-cinq ans.

D'autres auteurs soutiennent une vision radicalement opposée. Ils n'hésitent pas à comparer directement le nombre idéal d'enfants désiré dans l'absolu (2,6 en moyenne) au nombre moyen d'enfants selon l'indice conjoncturel (1,8) pour en conclure que la politique familiale doit remonter une pente de 0,8 enfant. Cette thèse extrême est récusée à juste titre par les chercheurs du premier groupe. Mais c'est peut-être se donner là un adversaire facile. Une comparaison plus pertinente est possible : il y a un sens à dire que le nombre idéal d'enfants « pour des gens appartenant au même groupe social, ayant les mêmes conditions de vie », tel qu'il est déclaré par les femmes de 25 à 34 ans, c'est-à-dire une moyenne de 2,2 enfants par femme, peut trahir une certaine frustration : les femmes qui ont eu deux enfants ont eu les enfants qu'elles pouvaient *raisonnablement* espérer étant donné leurs conditions de vie. Elles ont déjà intégré les contraintes de revenu dans leur réponse. La convergence entre désirs et pratiques reflète sans doute moins la satisfaction des désirs que la capacité à se forger une perception réaliste des seules pratiques possibles.

Dans ces conditions, et faute d'un meilleur questionnement, il semble plus conforme à la réalité de s'intéresser au nombre d'enfants que les femmes souhaiteraient avoir *si cela ne tenait qu'à elles*, et de situer ce nombre aux alentours de 2,4, à mi-chemin entre un idéal trop abstrait (2,6) et un souhait trop situé pour ne pas être déjà rabattu par la réalité (2,2). Il se trouve que 2,4 est le nombre moyen d'enfants souhaité par les femmes de 18 à 25 ans, quand elles n'ont pas encore pu prendre la mesure des contraintes matérielles qui pèsent sur l'éducation des jeunes enfants et qui feront croître les dépenses avec l'âge de ces derniers. Plus généralement, il paraît sociologiquement peu réaliste de soutenir que les couples n'auraient finalement pas de désirs insatisfaits en ce qui concerne la taille de la famille. Il faut admettre qu'en ce domaine comme en d'autres (consommation, mobilité sociale, éducation, capital social, considération, justice, etc.), les désirs puissent excéder la réalité. Et convenir, du même coup, qu'une politique peut légitimement se fixer pour objectif de résorber l'écart même s'il sera

toujours impossible de le combler. On ne voit pas pourquoi le nombre des enfants échapperait à cette tension.

Ainsi, c'est vraisemblablement aux alentours de 2,4 que pourrait se situer la visée d'une politique familiale qui chercherait à combler les désirs insatisfaits pour assurer le remplacement des générations, étant entendu qu'un minimum de contraintes biologiques (comme la stérilité définitive pour 4 ou 5 % des couples) vient nécessairement réduire ce nombre et qu'un nombre moyen représente en réalité une distribution particulière des familles entre des nombres *entiers* d'enfants... Très concrètement, il s'agit surtout de lever les obstacles pour la fraction des familles qui désirent avoir trois enfants plutôt que deux.

Mais il est essentiel de préciser ici que le chiffre de 2,4 ne saurait être une fin en soi. Les objectifs de la politique familiale ne se résument pas à satisfaire le désir d'enfants des familles. Elle vise d'abord, par un ensemble de mesures que l'on détaillera plus loin, à limiter les pertes de niveau de vie qui résultent de la présence d'enfants (solidarité dite « horizontale »). Elle vise dans le même temps à réduire les écarts de niveau de vie entre ménages modestes et ménages plus aisés pour un nombre d'enfants donné (solidarité dite « verticale »), les deux objectifs étant étroitement liés dans le système français. Comme toute politique publique, la politique familiale doit également tenir compte des « externalités positives » : mettre des enfants au monde, c'est aussi mettre au monde de futurs cotisants, ce qui présente un intérêt pour la gestion collective des retraites. Point de vue qui n'est nullement celui des intéressés au moment où ils prennent leur décision. Ce ne sont pas des cotisants qu'ils mettent au monde mais des enfants. Et ils le font dans l'idée que les espoirs placés en eux et les satisfactions qu'ils en attendent l'emporteront sur les désavantages. Pour atteindre ce but, ils attendent de la solidarité nationale (mais aussi de la solidarité familiale) des compensations au moins partielles.

Plus généralement, la politique familiale doit être replacée dans un cadre élargi, qui tienne compte de l'ensemble des besoins pour lesquels un financement public est nécessaire (santé, pauvreté...) dans un contexte où les ressources sont limitées et où la fiscalité peut être source d'inefficacités (*cf.* le chapitre 4 pour une discussion approfondie de ce point). Du point de vue des acteurs individuels (couples ou familles), un objectif chiffré s'efforçant d'atteindre pour le pays tel niveau de fécondité ou tel seuil de reproduction reste donc une abstraction, fût-elle reformulée en un nombre moyen d'enfants par femme. Bien d'autres objectifs les mobilisent, comme par exemple éviter les naissances non désirées, améliorer la santé de la reproduction, assurer une filiation reconnue aux enfants, les scolariser au mieux, les élever dans des centres-villes bénéficiant de l'urbanisme adéquat, égaliser la répartition des charges et les coûts d'opportunité entre pères et mères, atténuer les inégalités sociales dans l'accès à l'adoption, et ainsi de suite. Longue est la liste de ces objectifs et des actions qu'ils orientent. Le paradoxe est que, sans avoir la moindre visée nataliste, ces objectifs peu-

vent influencer indirectement la croissance et le renouvellement de la population en général. Il est légitime que le démographe ou le démo-économiste cherchent à mesurer cet effet, de la même façon que le sociologue cherche à apprécier leur contribution à la réduction des inégalités sociales et à la redéfinition du lien social. À condition de ne pas oublier que ces objectifs sociaux visant l'amélioration des conditions de vie des enfants et des familles ont une valeur en eux-mêmes : on ne saurait les réduire à des fins intermédiaires au service d'une fin dernière de type populationniste ou macro-démographique.

Aussi convient-il d'élargir la problématique du désir d'enfants à l'ensemble des attitudes à l'égard de la fécondité et de la famille, qui dépendent elles-mêmes d'un climat général plus ou moins favorable à l'accueil des enfants, que la politique familiale contribue à définir. Comment expliquer, en effet, que la politique familiale en France – ou mieux : la politique socio-familiale – puisse s'appuyer sur une situation démographique relativement favorable en Europe ? N'est-ce pas précisément l'effet des politiques socio-familiales entreprises depuis la Libération, avec le tournant qu'elles ont su prendre depuis un quart de siècle en faveur de l'autonomie des femmes ?

Avant de recourir aux explications externes ou jugées telles, qui seraient d'ordre économique, sociologique ou politique, le démographe préfère recenser les déterminants qui restent les plus proches de sa discipline. Citons-en quelques-uns.

### **3.2 L'évolution des attitudes envers le mariage : il n'est plus nécessaire de se marier pour avoir des enfants**

Le premier est la grande tolérance dont bénéficie en France la cohabitation sans mariage, comparée à l'Europe du Sud et à l'Allemagne. Sur 14,6 millions de couples existant en France, 2,6 millions cohabitent sans être mariés. Les enquêtes rétrospectives (comme l'enquête Situations familiales menée par l'INED en 1994) indiquent que l'immense majorité des unions – dans une proportion de 90 % – ont commencé par une période de cohabitation sans mariage. 75 % des mariages ont été précédés d'une cohabitation, avec une durée de vie commune de l'ordre de deux à trois ans en moyenne. Ces chiffres disent assez que les couples mariés et les cohabitants ne vivent pas dans deux mondes séparés : les deux catégories communiquent et se tolèrent de mieux en mieux.

Mais la population française ne s'est pas contentée d'intégrer la cohabitation sans mariage dans ses catégories de pensée. Elle admet aussi que la cohabitation puisse aller de pair avec la naissance des enfants. La proportion de naissances sans mariage n'a cessé de croître depuis 1975 : elle était alors de 7 %, elle dépasse aujourd'hui 40 %. Plus d'une fois sur deux, le premier enfant naît hors mariage. Il est très important de constater que cette progression suit une courbe logistique indiquant un processus de diffusion régulier, analogue à la diffusion d'un bien durable. L'idée qu'un couple

cohabitant forme une vraie famille susceptible d'avoir des enfants semble aujourd'hui irréversible. Et plus elle est admise, plus on l'admet. On est loin d'un effet de mode qui varierait au gré de la conjoncture. Le contraste n'en est que plus saisissant avec nombre de pays européens, à commencer par les pays du Sud et de l'aire germanique, qui n'admettent guère les naissances hors mariage (Sardon, 2000). Les pays d'Europe qui battent actuellement les records de basse fécondité sont aussi ceux où la proportion de naissances hors mariage est particulièrement faible, comme si la morale commune réprouvait ce genre de situations. Du coup, le refus de l'engagement matrimonial et de toutes ses contraintes devient un refus d'enfant, ce qu'il n'est pas en France. On compte seulement 4 % de naissances hors mariage en Grèce, 9 % en Italie, 10 % en Suisse, 14 % en ex-Allemagne fédérale et 14 % en Italie. Ce sont les pays nordiques qui détiennent les taux records : 62 % en Islande, 55 % en Suède, 50 % en Norvège, 45 % au Danemark. La France les suit à 41 %, suivie de près par le Royaume-Uni (39 %).

Autre trait spécifique de la situation française, la scolarisation précoce des enfants dans le système préélémentaire. L'école « maternelle » scolarise actuellement plus de la moitié des enfants qui ont deux ans révolus au moment de la rentrée scolaire<sup>(11)</sup>, ainsi que la quasi-totalité des enfants de trois ans. Avec la Nouvelle-Zélande et la Belgique, la France est le seul pays au monde qui atteigne de tels taux. Or deux ans est un âge suffisamment précoce pour être inférieur à l'intervalle moyen entre le premier et le second enfant, qui dépasse quatre ans. C'est dire que les parents d'un jeune enfant ont eu le temps d'expérimenter l'impact positif de l'école préélémentaire avant de décider d'agrandir leur famille. Il n'est pas interdit de penser que l'existence d'une école préélémentaire publique efficace (le secteur privé est peu compétitif à ce stade de la scolarisation) constitue un élément-clef de la politique de soutien à la fécondité des familles, même si cette hypothèse devrait encore être étayée par des études comparatives.

Au-delà de ces traits particuliers du système français, reste le phénomène majeur, régulièrement établi par les recensements et l'enquête Emploi, à savoir l'engagement de plus en fort des femmes dans l'activité professionnelle à nombre d'enfants donné (Thélot et Villac, 1998 et Glaude *in* Majnoni d'Intignano, 1999). En l'espace de vingt ans, de 1976 à 1996, les mères de trois enfants ou plus ont rattrapé le taux d'activité qu'avaient les mères de deux enfants en début de période, soit 50 %. Les écarts se sont réduits à quelques pour cent entre les mères de deux enfants, les mères d'un seul enfant et celles qui n'en ont pas. Dans le même temps, cependant, tous les observateurs attentifs s'accordent à reconnaître que l'égalité des droits entre hommes et femmes a encore devant elle de considérables marges de progression, à commencer par la valeur du temps négociée au sein

---

(11) Le taux de scolarisation à 2 ans est de 37,5 % à la rentrée 2000 et avoisine ce chiffre depuis 1985. Il faut remarquer cependant que le maximum possible n'est pas de 100 % mais de 66 %, les enfants devant avoir deux ans révolus à la rentrée scolaire de septembre (ministère de l'Éducation nationale 2001).

des couples et systématiquement dévaluée pour les femmes, comme en témoigne la grande inertie de la division des tâches dans les enquêtes de l'INSEE sur les emplois du temps.

### **3.3. La politique familiale : un tout supérieur à la somme des parties**

La politique familiale regroupe une trentaine de dispositions visant à alléger les charges liées à la naissance et à l'éducation des enfants (Thélot et Villac, 1998 et Lhommeau, 2001). Les plus significatives en masse sont les allocations familiales et les réductions d'impôt par application du quotient familial, mais il s'y ajoute une série d'autres mesures allant du congé de maternité à l'allocation de rentrée scolaire, en passant par les allocations pour jeune enfant « courte » et « longue » (APJE) ou encore, innovation récente en pleine progression, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) (tableau 2). À quoi s'ajoutent les aides au logement, les aides spéciales aux enfants handicapés, les réductions de transport SNCF ou RATP, les majorations de pensions pour enfant... La Conférence annuelle de la famille met régulièrement à jour ces dispositifs (celle de juin 2001 a été l'occasion d'annoncer l'instauration d'un congé paternel de deux semaines). Il faut rappeler que les huit minima sociaux qui complètent le dispositif de la protection sociale peuvent être également considérés comme des instruments de la politique familiale, au même titre que le mécanisme du quotient familial, dans la mesure où ils contribuent à compenser la charge d'enfant. On notera enfin que la mise en place de services publics tels que l'école préélémentaire ou les crèches municipales devrait également entrer dans le bilan de l'aide aux familles, ainsi que toutes les dispositions juridiques visant à égaliser le statut des enfants quelle que soit l'origine de leur naissance.

L'ensemble de ces mesures forme un réseau d'aides d'une telle envergure et d'une telle densité qu'on doit se dire tout à la fois qu'elles contribuent à créer un environnement globalement propice au développement des familles et qu'il devient, par là même, extrêmement difficile d'évaluer séparément l'impact d'une mesure particulière et, encore plus, d'en identifier l'exact équivalent dans les pays étrangers. Les études comparatives européennes sur le sujet, initiées par Ekert dans les années quatre-vingt et poursuivies par Hantrais et Letablier, aboutissent à des résultats décevants : elles estiment à 0,1 ou 0,2 enfant supplémentaire l'impact d'une politique familiale nationale. L'expérience des pays de l'Est après la chute du Mur soulève les mêmes problèmes : on pourrait croire qu'elle démontre à coup sûr l'impact sur la démographie d'une perte de sécurité (disparition des crèches ou forte hausse de leurs tarifs, insécurité de l'emploi, etc.), mais il n'est guère possible d'isoler l'impact de la disparition d'une disposition particulière quand c'est tout le système économique et social qui est bouleversé en même temps. La causalité ne peut être que générale, convergence d'une longue série de faits favorables ou défavorables.

## 2. Prestations familiales concernant l'entretien des enfants, les aides à la naissance et aux jeunes enfants et les familles monoparentales

Conditions de ressources	Nombre d'enfants à charge	Limite d'âge supérieure de l'enfant	Précisions sur les modalités d'application	Nombre de prestataires en 2000 (en milliers)
Allocations familiales (AF) Non	2 ou plus	20 ans	Majorées aux 11 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> anniversaires	4 473
Complément familial (CF) Oui	3 ou plus	Dont 3 enfants de 4 à 21 ans	1 seul complément par famille	926
Allocation de rentrée scolaire (ARS) Oui	1 ou plusieurs enfants scolarisés	6 à 18 ans		3 012
Aide à la scolarité (AAS) Oui	1 ou plusieurs enfants scolarisés		A remplacé les bourses des collèges de 1994 à 1997	705 (en 1997)
Allocation pour jeune enfant « courte » (APJE courte) Oui	Enfant en gestation	Du 4 <sup>e</sup> mois de grossesse aux 3 mois de l'enfant		413
Allocation pour jeune enfant « longue » (APJE longue) Oui	Jeune enfant	Dès 3 mois de l'enfant à son 3 <sup>e</sup> anniversaire		1 023
Allocation parentale d'éducation (APE) Non	Naissance ou adoption portant à 2 le nombre d'enfants à charge	Durée maximale de 3 ans		534

*Note* : Effectifs de prestataires non additifs en raison des cumuls possibles. Ce tableau ne comprend pas les aides au logement, en particulier l'ALF (allocation logement à caractère familial), versée dans les cinq premières années du mariage aux couples ayant des enfants, ascendants ou handicapés à charge (1,2 million de bénéficiaires).

*Source* : D'après Lhommeau 2001 (source CNAF).

Une étude menée conjointement par des démographes britanniques et français suggère qu'il est possible d'aller plus loin (Ekert *et al.*, 2002). Il existe des allocations familiales en Grande-Bretagne mais aucun système de quotient allégeant les impôts des familles, et peu de crèches ou de scolarisation précoce. Les femmes cadres ont leurs enfants encore plus tard que leurs homologues françaises, de peur de sacrifier leur carrière (les interruptions d'activité professionnelle liées à une naissance sont plus longues que chez nous). L'effet revenu (principalement le revenu du mari) est compensé par l'aide publique à la garde des enfants. Par rapport à la situation française, la fécondité anglaise est soutenue par une fécondité ouvrière précoce : les grossesses d'adolescentes, sensiblement plus nombreuses qu'en France. Inversement, les femmes des classes supérieures sont sous-fécondes. En définitive, la politique familiale à la française, si elle semble soutenir la fécondité, comme on le voit dans le décalage des descendance finale depuis plusieurs décennies, contribuerait surtout à réduire les inégalités sociales de la fécondité. C'est la conséquence secondaire de la puissante contribution qu'elle apporte, par ailleurs, à la réduction des inégalités de revenus entre ménages modestes et ménages plus aisés présentant la même configuration familiale (Lhommeau et Paupy, 2001).

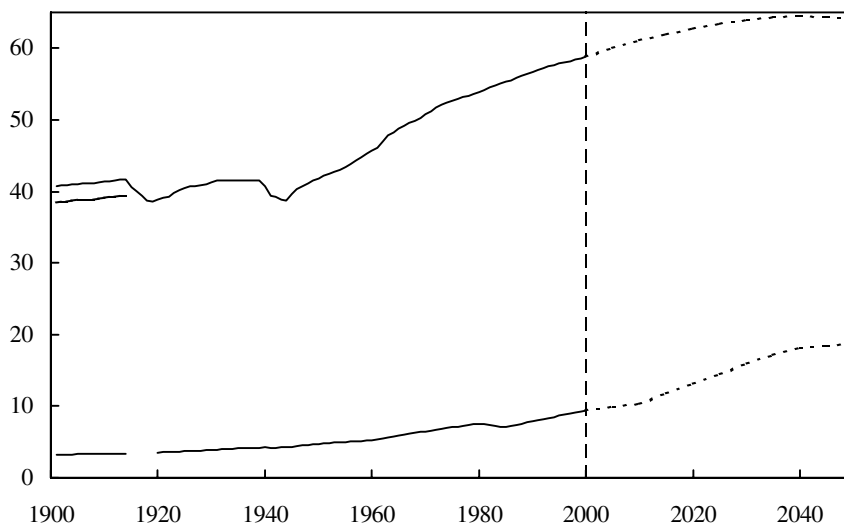
#### **4. Certitudes et incertitudes du vieillissement pour l'avenir**

Qu'en sera-t-il à l'avenir de la position relativement privilégiée de la France ? Selon les projections de l'INSEE (Dinh, 1995 et Brutel, 2001), la croissance sans précédent de la population française dans les cinquante dernières années se poursuivra encore jusqu'aux alentours de 2030-2040. Par la suite, le solde naturel deviendra légèrement négatif et il y a fort à parier que la croissance reposera essentiellement sur les migrations. Le vieillissement de la France sera deux fois plus intense dans le demi-siècle qui vient qu'il ne l'a été dans le demi-siècle passé (graphique 18). Essayons de saisir de plus près ces notions.

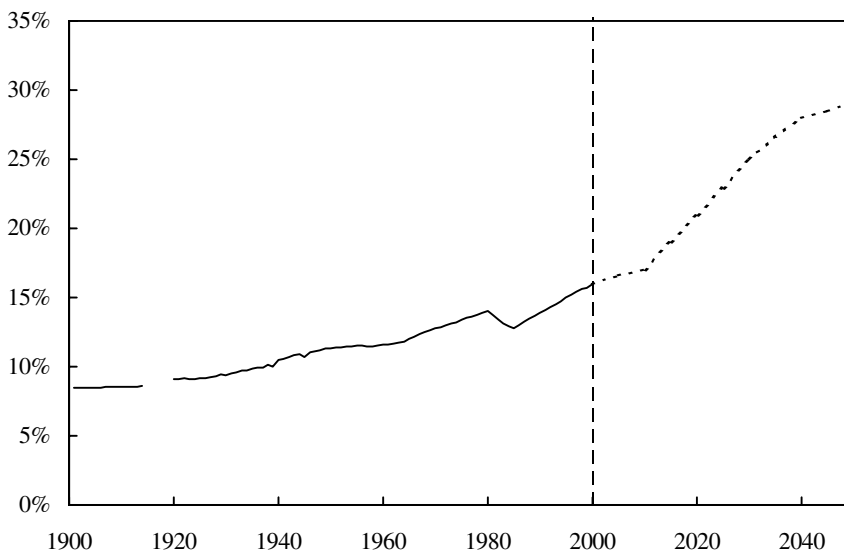
Au sens démographique du terme, le vieillissement est l'accroissement de la part des personnes âgées dans une population. Si l'on retient pour indicateur les personnes âgées de 65 ans et plus, on vérifie pour la France que leur poids a progressé assez lentement dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, passant de 8,5 à 10 %, avant de s'alourdir à compter des années soixante. Les années quatre-vingt ont connu un bref répit, dû à l'arrivée dans ce groupe d'âges des générations creuses nées 65 ans plus tôt, pendant la Grande Guerre. Le vieillissement reprend ensuite son cours ordinaire jusqu'en 2010, date à laquelle on prévoit qu'il changera brusquement de vitesse pour culminer à près de 30 % vers 2050. La raison de cette accélération est connue : la France avait enregistré en 1946 quelque 200 000 naissances de plus que l'année précédente, marquant ainsi le véritable démarrage du baby-boom ; or l'année 2011 correspond au 65<sup>e</sup> anniversaire de cet événement, qui s'est prolongé jusqu'en 1974. De la même façon, on s'attend à ce que le recul de la fécondité à partir de 1975 ralentisse le

## 18. Évolution passée et future du vieillissement en France, selon le scénario central des projections de l'INSEE

### a. Population totale et nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus (avec et sans l'Alsace-Lorraine) dans les années 1900-1915



### b. Proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population



Sources : INSEE, Dinh 1995 et Brutel 2001.

vieillesse 65 ans plus tard. C'est bien ce que montre la projection : la part des 65 ans ou plus retrouvera un rythme de progression plus lent à compter de 2040. Au total, la vague de haute fécondité des années 1946-1974 se répercutera directement sur les années 2011-2040, par une vague de vieillissement accéléré. Bien entendu, si l'on retient le seuil de 60 ans au lieu de 65 ans, l'impact du baby-boom devient sensible dès les années 2006-2035. Inversement, si l'on estime que le seuil de 80 ans est particulièrement pertinent pour définir un risque d'incapacité sévère, le contrecoup sera visible seulement dans les années 2026-2055.

Le rapport de dépendance, ou rapport du nombre de personnes âgées au nombre de personnes en âge de travailler, suivra dans l'ensemble les mêmes tendances. Il ne cessera de progresser dans le demi-siècle qui vient, que l'on décide de rapporter les 60 ans et plus aux 20-59 ans, ou les 65 ans et plus aux 20-64 ans. Naturellement, la pente de l'évolution sera plus raide dans la période parcourue par la houle du baby-boom : les années 2006-2035 dans le premier cas, les années 2011-2040 dans le second. En tout état de cause, le rapport de dépendance doublera.

La projection ici retenue est celle du scénario central des perspectives publiées par l'INSEE en 1995 et récemment révisées en tenant compte du recensement de 1999 (Dinh, 1995 et Brutel, 2001), qui table sur une fécondité stabilisée à 1,8 enfant par femme. La révision publiée en 2001 n'opère qu'à la marge, tant les tendances démographiques des dernières années en France sont stables : il n'existe aucune raison de penser que des hypothèses radicalement nouvelles s'imposent à l'avenir<sup>(12)</sup>.

Reste une inconnue majeure : l'ampleur des progrès de la lutte contre la maladie et la mort dans les décennies à venir et leur effet sur l'allongement de l'espérance de vie. La question est très controversée à l'heure actuelle (Vallin et Meslé, 2001 et Casella et Vallin, 2001). Les uns, suivant la thèse de Jay Olshanski, jugent invraisemblable, pour des raisons biologiques, que l'espérance de vie humaine puisse dépasser 85 ans (qui est d'ailleurs le plafond retenu depuis vingt ans par les Nations unies pour leurs projections). Ils estiment notamment que la diversité génétique des individus empêchera la moyenne de la population d'atteindre les sommets de longévité atteints aujourd'hui par une minorité particulièrement résistante. Les progrès à espérer viendront seulement de l'accès généralisé à la *moyenne* maximale de 85 ans. Si la variabilité individuelle génétique est fortement compensée par des interventions thérapeutiques, la courbe de survie se « rectangularisera », c'est-à-dire que les hommes et les femmes survivront aussi longtemps qu'il est possible pour l'espèce humaine, après quoi l'horloge biologique sonnera fatalement le terme de la vie. Si la variabilité persiste, la courbe de survie suivra une pente plus progressive.

(12) Il faut observer que la projection du nombre *absolu* de personnes âgées pour les 60 ans à venir est particulièrement solide, du fait que les personnes qui auront plus de 60 ans en 2050 sont déjà nées. Leur nombre ne dépend pas des hypothèses sur les futurs comportements de fécondité. Celles-ci peuvent seulement modifier les estimations sur la part *relative* des personnes âgées dans l'ensemble de la population.

D'autres auteurs, de plus en plus nombreux, parmi lesquels les spécialistes français du domaine, estiment que la limite maximale de la vie humaine réserve encore des marges de progression inconnues et que la capacité de résistance aux maladies peut encore s'améliorer. On connaît le record de Jeanne Calment, Arlésienne née avec la République (1875), décédée à l'âge de 122 ans en 1997, et dont les documents d'état civil ont été soumis à une enquête de contrôle rigoureuse (Allard *et al.*, 1994). Nombre de pays avancés attestent une élévation systématique de l'âge maximal au décès, même s'il concerne encore une poignée d'individus. Plus significatif peut-être est le fait que depuis une vingtaine d'années, dans les pays nordiques comme en France, la baisse de la mortalité s'est accélérée aux très grands âges. Selon les calculs en cours de France Meslé, les probabilités de décès entre 80 et 89 ans sont descendues de 72 % au début des années soixante-dix à 56 % au milieu des années quatre-vingt-dix. On entrevoit une baisse homologue dans la tranche 90-99 ans. C'est dire que la limite des 85 ans n'est pas seulement franchissable par quelques cas d'espèce, mais par des groupes entiers, susceptibles de s'étendre plus vite qu'on ne l'imaginait initialement. Dans cet esprit, Caselli et Vallin (2001) se sont livrés à un exercice de projection qui porterait l'espérance de vie à 150 ans aux alentours de 2300, en maintenant une fécondité de 2,1 enfants par femme. Il en résulterait évidemment un formidable vieillissement de la population : les 60 ans et plus représenteraient près de 60 % de la population (au lieu de 30 % avec une espérance de vie généralisée à 85 ans), et les centenaires en réuniraient 30 %. Démographie-fiction ou anticipation d'un horizon inéluctable, dont seul l'éloignement nous reste inconnu ? Une incertitude de taille pèse sur les projections des prochaines décennies dès que l'on dépasse un horizon de vingt ou trente ans.

#### **4.1 Trois façons de vieillir pour une population : par le bas, par le haut et par une onde de choc de bas en haut**

Entre les mouvements de long terme et les chocs temporaires, il est utile de sérier les questions. Comment démêler les divers facteurs du vieillissement ?

Sur le long terme, une pyramide des âges peut vieillir de deux façons : par la base et par le sommet. *Par la base*, si, toutes choses égales par ailleurs, le recul de la natalité vient réduire la part des jeunes dans la population. *Par le sommet*, si le recul de la mortalité aux grands âges accroît la part des personnes âgées. Ces deux mouvements sont de longue durée.

Le *vieillissement par le bas* est indissociable de la transition démographique. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant tous les autres pays européens, la France a entamé une baisse de fécondité. Le nombre moyen d'enfants par femme, qui dépassait 5 vers 1750, est descendu à 4 vers 1810, à 3 vers 1890, à 2,5 vers 1910. Il ne dépassait guère 2 au milieu des années trente. Cette baisse prolongée sur près de deux siècles a contribué au vieillissement

du pays : 10 % de la population française avait 65 ans ou plus en 1936, contre 5,5 % vers 1760. La proportion de 10 % paraît faible aujourd'hui, puisque les 65 ans ou plus représentent désormais 16 % de la population française et 15 % de la population européenne, mais c'était à l'époque un record mondial. La France a longtemps été le pays le plus vieilli au monde, mais elle l'était à une époque, il est vrai, où l'espérance de vie restait encore assez faible et les personnes âgées peu nombreuses.

Le *vieillissement par le haut* est également une tendance de fond durable, associée à la « transition épidémiologique », c'est-à-dire au fait que les gains d'espérance de vie commencent à s'effectuer dans l'enfance, avant de se concentrer fortement sur les âges élevés (graphique 19). Jusqu'au début des années soixante-dix, la progression de l'espérance de vie, surtout chez les hommes, était encore due pour moitié à la chute de la mortalité infantile (observée avant l'âge d'un an) et de la mortalité juvénile (avant l'âge de 20 ans). Depuis lors, les taux de mortalité infantile et juvénile sont devenus trop bas pour pouvoir dégager à l'avenir de nouveaux gains d'espérance de vie. Si cette dernière continue de progresser, c'est pour l'essentiel grâce au recul de la mortalité chez les personnes âgées, le basculement étant plus marqué encore pour les femmes que pour les hommes. L'impact sur le vieillissement de la population s'en trouve inversé. Une meilleure survie des enfants et des jeunes tendait évidemment à rajeunir la population et à contrecarrer le vieillissement, même si l'arbitrage qualité/quantité tendait à réduire le nombre d'enfants au profit de leur meilleure survie. Le relais étant désormais pris par l'allongement de la durée de vie aux grands âges, le recul de la mortalité est devenu un facteur majeur de vieillissement.

Toutefois, la baisse tendancielle de la natalité et la baisse tendancielle de la mortalité aux âges élevés ne sont pas les seuls facteurs de vieillissement. Il convient d'en ajouter un troisième, qui ne joue pas sur la même échelle de temps, à savoir *les variations passées de la fécondité* (voir l'encadré 4). Une hausse exceptionnelle du nombre des naissances sur une durée limitée, comme ce fut le cas du baby-boom pendant deux décennies, a pour effet dans un premier temps de rajeunir la population puis, progressivement, de la vieillir, puisque les enfants mis au monde finiront par rejoindre le groupe des sexagénaires. C'est le stade qu'atteindront les enfants du baby-boom à partir de 2006.

On pourrait croire qu'il s'agit d'une vérité d'évidence. Mais tel n'est pas le cas : le choc inexorable de 2006 va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle le seul mouvement de la fécondité qui ferait vieillir la population serait un mouvement de *baisse*. En l'occurrence, c'est l'inverse : une *hausse* antérieure de la fécondité viendra alimenter le vieillissement. Bien entendu, la fin de la hausse provoquera ensuite l'effet inverse : elle contribuera à rajeunir la population soixante ans plus tard. La fin du baby-boom entendu au sens large, c'est-à-dire la baisse du nombre de naissances à partir de 1975, rajeunira la population vers 2025, lorsque arriveront à l'âge de soixante ans les générations relativement creuses nées à partir de 1975.